

Bilan économique 2020

Durant la crise, l'économie régionale tourne au ralenti

Insee Conjoncture Bourgogne-Franche-Comté

n° 27

Juillet 2021



Coordination

Direction régionale de l'Insee de Bourgogne-Franche-Comté

Directeur de la publication

Bertrand Kauffmann

Rédaction en chef

Marie Léger

Isabelle Revillier

Contributeurs

Draaf Bourgogne-Franche-Comté

Pilotage

Bénédicte Piffaut (Insee)

Auteurs

Laurent Barralis (Draaf)

Frédéric Biancucci (Insee)

Aline Branche-Seigeot (Insee)

Aliette Cheptitski (Insee)

Jean-Noël Maisonneuve (Insee)

Florent Ovieve (Insee)

Bénédicte Piffaut (Insee)

Marie-Laure Simon (Insee)

Odile Thirion (Insee)

Xavier Tribout (Insee)

Contact presse

Courriel : dr25-communication-externe@insee.fr

Éditeur

Insee national de la statistique et des études économiques

www.insee.fr

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à juin 2021. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Dans le cadrage national, les évolutions sont en moyenne annuelle ; elles sont principalement en glissement annuel pour les autres évolutions du bilan, ce qui peut expliquer certains écarts entre les chiffres du cadrage national et le reste du bilan économique régional.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Le champ d'étude par défaut est la France entière, sauf indication contraire.

Signes conventionnels utilisés

...	résultat non disponible
///	absence de résultat due à la nature des choses
e	estimation
p	résultat provisoire
r	résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	résultat non significatif
€	euro
M	million
Md	milliard

Avant-propos

Chaque année, le bilan économique de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté dresse le panorama de la situation économique de notre région.

À bien des égards, l'année 2020 a été une des plus chahutée économiquement depuis de nombreuses décennies. Notre région n'a pas encore retrouvé son niveau d'activité d'avant la crise. Si elle a souffert de par ses caractéristiques sectorielles, elle a également montré une très forte résilience. La Bourgogne-Franche-Comté peut s'appuyer à la fois sur des potentialités internes, un tissu productif varié, des agrégats économiques plutôt meilleurs que d'autres régions et enfin, tirer profit de la reprise économique des territoires voisins.

Cependant, l'impact de la crise sanitaire reste encore à évaluer dans de nombreux domaines, et notamment les conséquences sur les populations les plus pauvres et les plus fragiles. Ces incertitudes doivent nous inciter à la modestie dans la manière dont nous abordons nos prévisions pour les mois et trimestres à venir. Néanmoins, l'Insee continuera autant que possible de mobiliser ses données et son savoir-faire pour éclairer les enjeux régionaux.

Ce bilan servira, j'en suis sûr, de référence lorsque nous aurons à évaluer les conséquences de cette crise sanitaire inédite. Je formule donc le vœu que ces analyses soient utilisées, partagées et discutées par le plus grand nombre d'entre vous.

Merci, enfin, à tous ceux qui ont œuvré à sa réalisation.

Bonne lecture !

**Le Directeur régional
de l'Insee de Bourgogne-Franche-Comté**
Bertrand Kauffmann

Sommaire

Synthèse régionale	9
2020 sous le signe de la pandémie	9
Impacts économiques de la crise sanitaire	10
L'hôtellerie-restauration, secteur économique le plus durement touché par les mesures imposées par la crise	10
Contexte international et national	12
En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale	12
Emploi	14
Une baisse de l'emploi plus forte qu'au niveau national	14
Chômage et politiques de l'emploi	16
Le taux de chômage à son niveau le plus faible depuis douze ans	16
Démographie d'entreprises	18
La crise sanitaire dope la création de micro-entreprises	18
Agriculture	20
L'agriculture touchée par les difficultés de la restauration et les aléas climatiques	20
Construction	22
Le marché du logement résiste à la crise	22
Transports	24
Trou d'air pour le trafic aérien	24
Tourisme	26
La fréquentation hôtelière chute de près de la moitié dans la région	26
Frontaliers	28
Croissance atténuée de l'emploi frontalier	28
Définitions	30

2020 sous le signe de la pandémie

L'année 2020 restera une année singulière en Bourgogne-Franche-Comté. L'évolution de la situation sanitaire a conditionné celle de l'activité économique.

Une baisse de l'emploi dans la région plus forte qu'au niveau national

Fin 2020, la Bourgogne-Franche-Comté compte 960 400 emplois, soit une baisse d'une ampleur inédite de 14 400 emplois en un an. Cette chute, due à la crise sanitaire de la Covid-19, a davantage touché le privé, en baisse de 2,1 %, que le public, qui progresse de 0,4 %. En France, le repli est moins sévère dans le privé avec une baisse de 1,6 %, et la progression est plus nette dans le public, + 0,6 %.

La diminution de l'emploi privé a toutefois été atténuée par le recours massif au dispositif d'activité partielle dans les secteurs les plus touchés par l'arrêt de l'activité, notamment pendant les périodes de confinement.

Dans la région, la construction est l'un des rares secteurs à gagner des emplois sur un an. Le tertiaire non marchand, et dans une moindre mesure l'agriculture, en gagnent également. À l'inverse, l'emploi salarié recule fortement dans l'intérim, le tertiaire marchand hors intérim et l'industrie. L'emploi baisse dans tous les départements. Cette conjoncture défavorable est plus lourdement marquée dans le Territoire de Belfort. La Haute-Saône et le Jura sont plus épargnés.

Le taux de chômage baisse en trompe-l'œil

Fin 2020, en Bourgogne-Franche-Comté, le taux de chômage est de 6,6 %, un niveau inédit depuis 2008. Il baisse de 0,5 point sur un an et recule dans tous les départements de la région. Néanmoins cette baisse du taux de chômage est en trompe-l'œil. Il reflète plutôt un arrêt de la recherche d'emploi durant les différents confinements qu'un marché du travail resté dynamique. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi augmente et ce, quels que soient le sexe et l'âge. En 2020, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés est de nouveau en baisse dans la région comme en France.

La crise sanitaire dope la création de micro-entreprises

En 2020, les créations d'entreprises progressent de 7,3 %. Cette hausse concerne essentiellement des micro-entreprises, pour la cinquième année consécutive. Tous les secteurs d'activités profitent de cette augmentation, à l'exception des services aux particuliers. En raison du soutien financier de l'État, les défaillances d'entreprises sont en recul dans l'ensemble des départements de la région.

L'agriculture touchée par les difficultés de la restauration et les aléas climatiques

La récolte dans les vignobles de Bourgogne-Franche-Comté a été précoce et satisfaisante. La production de vin est en hausse au regard de la petite récolte 2019 et la demande européenne dope les exportations. Le rendement des grandes cultures est en baisse quasiment partout conduisant à une augmentation des prix. Les livraisons de lait sont en progression et les fromages restent très demandés. En revanche, le cours de la viande est globalement en baisse du fait de la fermeture partielle de la restauration.

Le marché du logement résiste à la crise

En dépit de tensions sur l'approvisionnement et le prix des matériaux, la construction de logements résiste globalement bien à la crise sanitaire. Les permis de construire de logements baissent pour la troisième année consécutive, mais de façon limitée. Le marché de l'immobilier résiste avec une réorientation de logements neufs vers la location plutôt que la vente. Le prix moyen des appartements neufs est en forte hausse. Néanmoins la Bourgogne-Franche-Comté reste la région la moins chère de France métropolitaine pour les logements neufs. Les surfaces de locaux non résidentiels autorisés à la construction sont en nette baisse en 2020, notamment la construction de locaux commerciaux.

Trou d'air pour le trafic aérien

Conséquence des mesures de restriction pour limiter la propagation du virus, le trafic aérien de passagers s'est effondré de deux tiers en Bourgogne-Franche-Comté. De même, le marché de l'automobile est particulièrement affecté par la crise sanitaire avec près d'un quart de ventes de véhicules neufs en moins. Les immatriculations de véhicules particuliers et véhicules industriels à moteur sont en forte baisse. Les immatriculations de véhicules utilitaires légers reculent moins. Le marché de l'électricité poursuit son développement.

La fréquentation hôtelière chute de près de la moitié dans la région

En 2020, l'activité touristique a été très fortement ralentie par la crise avec les mesures de restrictions sanitaires et la fermeture des établissements. L'hôtellerie perd près de la moitié de ses nuitées, notamment à cause de l'absence de la clientèle résidant à l'étranger qui apprécie les établissements 4 et 5 étoiles. Le chiffre d'affaires dans l'hôtellerie est en fort recul, en particulier lors des deux confinements. La restauration subit parallèlement une importante baisse d'activité. Ces deux secteurs ont bénéficié de mesures de soutien avec un recours massif à l'activité partielle.

Croissance atténuée de l'emploi frontalier

38 700 habitants de la région occupent un emploi en Suisse en 2020. Après plusieurs années de forte croissance, le nombre de travailleurs frontaliers est en légère hausse de 0,6 % sur un an. Le flux de navetteurs du Doubs et du Territoire de Belfort est stable alors que celui du Jura enregistre une progression de 0,9 %. Plus de sept navetteurs sur dix vivent dans le département du Doubs. Les cantons suisses de Vaud, de Neuchâtel et du Jura sont les destinations principales des frontaliers résidant en Bourgogne-Franche-Comté. ●

Auteur :

Bénédicte Piffaut (Insee)

L'hôtellerie-restauration, secteur économique le plus durement touché par les mesures imposées par la crise

Si la progression de l'épidémie de Covid-19 a été combattue par des périodes de confinement et des réglementations inédites, celles-ci ont entraîné une forte baisse de l'activité. Malgré le recours accru au télétravail, notamment sur les mois entièrement confinés de 2020, à savoir avril et novembre, la durée travaillée des personnes en emploi a drastiquement chuté. En Bourgogne-Franche-Comté, le Doubs et le Territoire de Belfort ont subi les plus fortes baisses d'activité en raison du poids de leur emploi industriel.

L'accélération de la pandémie de Covid-19 en France a conduit à deux périodes de confinement de la population en 2020 : du 17 mars au 11 mai 2020 et du 30 octobre au 15 décembre 2020. La première s'est appuyée sur une restriction des déplacements au strict nécessaire, la fermeture des commerces dits « non essentiels » et des établissements recevant du public ainsi que sur la généralisation du télétravail dès que cela était possible. La seconde s'en distingue par le maintien du travail en usine, dans les exploitations agricoles, le bâtiment et les travaux publics. Les guichets des services publics sont également restés ouverts.

Entre mars et décembre 2020, les entreprises ont arbitré continuellement entre télétravail, encouragé par les pouvoirs publics et facilité par le développement des équipements numériques, et activité partielle, financée par l'État. Ainsi, certaines professions, souvent occupées par des cadres, ont pu contenir la chute des heures travaillées grâce au télétravail. D'autres, généralement en relation avec le public, comme vendeur ou serveur, ont connu une interruption brusque de leur activité dès le début du premier confinement car non « télétravaillables ». Ces métiers figurent parmi les moins rémunérés offrant peu d'évolutions de carrière.

Une baisse de l'activité plus marquée dans le Doubs et le Territoire de Belfort

De mars à décembre 2020, les heures rémunérées ont diminué de 12 % dans la région par rapport à la même période de l'année précédente et jusqu'à 35 % en avril 2020 par rapport à avril 2019 ► [figure 1](#).

La baisse a été la plus forte dans le Doubs (- 14,3 %) et le Territoire de Belfort (- 13,7 %), principalement sur leurs spécificités sectorielles. La Haute-Saône et la Côte-d'Or ont été moins impactées avec respectivement une baisse de 9,9 % et de 10,4 %, en raison de la part plus élevée de CDI dans l'emploi privé ► [figure 2](#). En Côte-d'Or, dans le Jura, la Saône-et-Loire et l'Yonne, les trois principaux secteurs qui perdent des heures rémunérées sont la restauration, le commerce de détail (sauf automobiles et motos) et « les travaux de construction spécialisés ». Ensemble, ils expliquent de 27 % à 33 % de cette chute ► [figure 3](#). Dans la Nièvre, les mêmes secteurs, restauration et commerce de détail, sont ralentis, ainsi que « le transport terrestre et par conduites ». Enfin, dans les trois autres départements, la baisse des heures travaillées concerne toujours la restauration mais aussi la fabrication de produits métalliques (hors machines et équipements), et l'industrie automobile dans le Doubs et la Haute-Saône, et la fabrication de machines et équipements dans le Territoire de Belfort. On reconnaît ainsi les secteurs prédominants de chacun des départements dont l'emploi subit de plein fouet la crise.

Un recul de l'activité plus fort en avril qu'en novembre

Le premier confinement, plus strict et généralisé que le second, a conduit à une diminution des heures rémunérées, - 35 % (avril 2020 par rapport à avril 2019) et - 9 % (novembre 2020/2019). Les services marchands sont les plus fortement touchés lors des deux périodes ► [figure 4](#).

Dans le Doubs et la Haute-Saône, l'industrie automobile a été très touchée en avril, la construction pour les autres départements.

En revanche, en novembre, c'est la restauration qui a subi la plus forte réduction d'activité, notamment en Côte-d'Or, et dans tous les départements sauf la Nièvre. Ce secteur explique à lui seul près de 32 % de la baisse des heures rémunérées.

Les métiers de l'hôtellerie-restauration sont touchés comme jamais

Entre mars et décembre 2020, les employés de la restauration et de l'hôtellerie ont été les plus touchés par la baisse des heures rémunérées dans la région, surtout en Côte-d'Or, département plus touristique. Quel que soit le département de la région, les assistantes maternelles ont également été les grandes perdantes, les parents ayant dû et pu garder leur(s) enfant(s). Elles ont également souvent cessé leur activité pour se protéger des contaminations éventuelles et parfois garder leurs propres enfants, surtout lors du premier confinement. Avec l'arrêt du secteur du bâtiment et des travaux publics et la fermeture des commerces jugés non essentiels, les ouvriers et les vendeurs sont également très concernés entre mars et décembre 2020. Les constats sont les mêmes au niveau de la France métropolitaine. ●

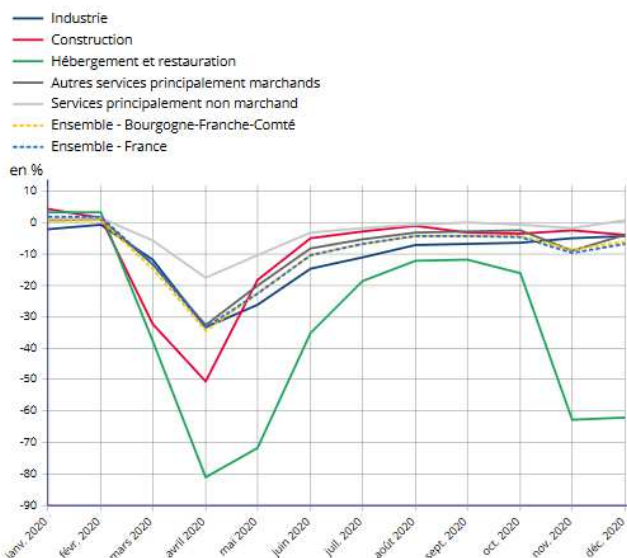
Auteurs :

Aline Branche-Seigeot, Florent Ovieve (Insee)

► Pour en savoir plus

- [Jauneau Y. & Vidalenc J.](#), « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n°207, octobre 2020.

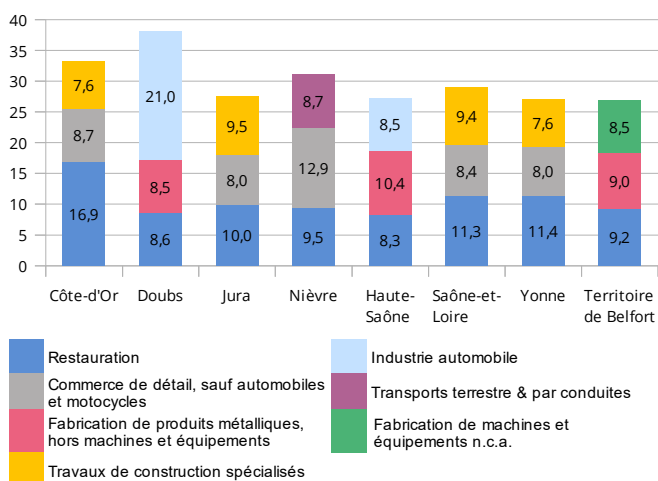
► 1. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 - Bourgogne-Franche-Comté



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.
Champ : France hors Mayotte.

Source : DSN ; traitement provisoire Insee

► 3. Contribution des trois principaux secteurs d'activité à la baisse des heures rémunérées par département entre mars et décembre 2020 (en %)



Lecture : En Côte-d'Or, le secteur de la restauration explique à lui seul 17 % environ de la baisse des heures rémunérées entre mars et décembre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente.

Champ : emploi salarié total.

Source : DSN, Insee

► 2. Baisse des heures rémunérées dans le secteur privé par département en 2020

(en %)

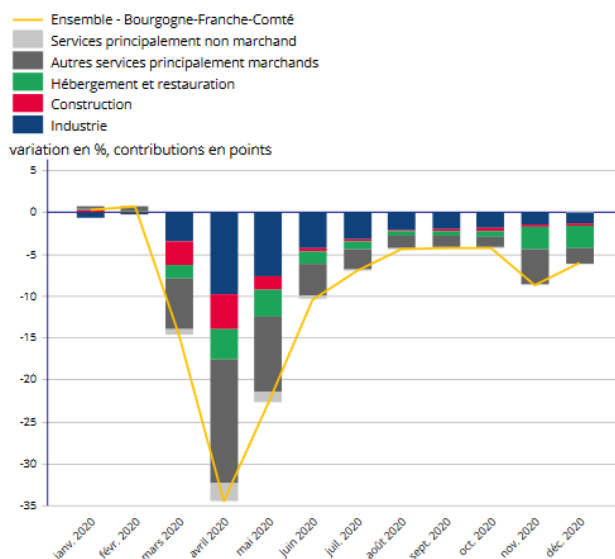
	Mars 2020 à décembre 2020	Avril 2020	Novembre 2020
Doubs	-14,3	-39,9	-9,8
Territoire de Belfort	-13,7	-34,6	-11,2
Nièvre	-11,8	-34,4	-9,7
Jura	-11,6	-33,2	-8,2
Yonne	-11,5	-33,3	-9,1
Saône-et-Loire	-10,9	-32,8	-8,2
Côte-d'Or	-10,4	-32,0	-8,9
Haute-Saône	-9,9	-34,3	-5,6

Note : Les évolutions sont des glissements annuels : (total des heures de la période en 2020 moins heures équivalentes 2019) sur heures équivalentes 2019.

Champ : emploi salarié total.

Source : DSN, Insee

► 4. Baisse des heures rémunérées dans le secteur privé par département en 2020



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Champ : France hors Mayotte.

Source : DSN ; traitement provisoire Insee

En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale

L'activité mondiale en 2020 a été avant tout déterminée par l'évolution de la pandémie de Covid-19 et par les mesures d'endiguement adoptées dans les différents pays. La Chine, où le confinement strict et la chute de l'activité ne se sont pas étendus au-delà du premier trimestre, a enregistré un PIB en croissance de 2,3 % en moyenne sur l'année. Les États-Unis où l'épidémie s'est peu à peu intensifiée, entraînant la mise en place de restrictions locales et le Japon, bien que relativement épargné, ont en revanche connu une chute du PIB de - 3,5 % et - 4,7 % respectivement. De même, et de façon plus marquée, le PIB a diminué de 6,7 % en moyenne dans la zone euro, laquelle a connu deux vagues épidémiques, au printemps et à l'automne, et instauré des restrictions nationales strictes. Dans la plupart des pays, la consommation des ménages a souffert des mesures limitant les déplacements et la consommation ; la production des branches du commerce, des services de transport et de l'hébergement-restauration ont été particulièrement affectées.

En France, l'activité en 2020 a davantage chuté que dans la moyenne de la zone euro

Après une croissance de 1,8 % en 2019, l'activité économique française a chuté fortement à - 8,0 % en 2020¹ ► **figure 1**. L'effet de la crise sanitaire a donc été du même ordre de grandeur qu'en Italie (- 8,9 %), nettement plus prononcé qu'en Allemagne (- 5,1 %) et un peu moins qu'au Royaume-Uni et en Espagne (respectivement - 9,8 % et - 10,8 %). Tous les principaux postes de la demande

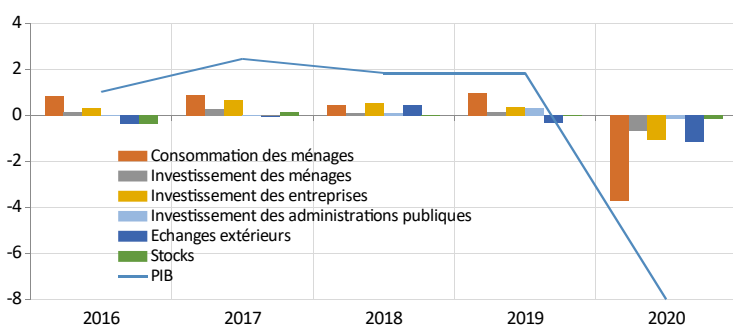
(hors stocks) participent à cette chute. La plus forte contribution est celle de la consommation des ménages², de - 3,7 points. Les mesures de restriction ont grandement limité les opportunités de consommer des ménages, avec entre autres la fermeture pendant plusieurs mois des magasins « non essentiels », des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives. Bien que, de manière inhabituelle, la baisse de l'investissement n'ait guère été amplifiée par rapport à celle de l'activité, ce poste contribue à hauteur de - 2,1 points à la chute du PIB. L'investissement des entreprises contribue plus que celui des ménages et que celui des administrations publiques. La contribution des échanges extérieurs suit, à - 1,1 point. Les exportations ont en effet davantage diminué que les importations, bien que les deux aient pâti de la situation économique dégradée de la France et de ses principaux partenaires (notamment européens). Cette forte baisse du PIB en moyenne sur l'année recouvre cependant de grandes disparités mensuelles, au gré de l'évolution de la pandémie et des mesures de restrictions ► **figure 2**. Le creux d'activité le plus marqué s'est situé au mois d'avril, à environ - 30 % (en écart au niveau d'avant crise, à savoir le quatrième trimestre 2019). Il reflète la sévérité du confinement mis en place entre le 17 mars et le 11 mai, au moment de la première vague épidémique (fermeture d'une partie de l'économie et interdiction de sortir du domicile hors motifs autorisés) mais aussi sa soudaineté, obligeant de nombreuses entreprises à réduire ou cesser leur activité du fait de l'absence de protocoles sanitaires ou de la

difficulté à instaurer massivement le télétravail. Le rebond a cependant été particulièrement vif en mai et juin, l'activité se stabilisant entre août et octobre à près de - 3 % par rapport à son niveau d'avant crise. La résurgence de l'épidémie et le confinement instauré en novembre ont ensuite conduit à une nouvelle baisse de l'activité, mais d'ampleur bien moindre, celle-ci se situant ce mois-ci à - 7 % en écart à l'avant crise. Les mesures mises en place entre le 30 octobre et le 15 décembre ont en effet été moins strictes, et les ménages et les entreprises se sont davantage adaptées à la situation sanitaire (protocoles sanitaires, télétravail).

L'impact de la pandémie a été contrasté suivant les différentes branches d'activité

En 2020, la valeur ajoutée totale a dans l'ensemble davantage baissé que la consommation privée, avec néanmoins des différences selon les branches ► **figure 3**. La chute de la valeur ajoutée a été la plus forte dans l'hébergement-restauration (- 42 %) – en lien avec les fermetures réglementaires et l'arrêt d'une grande partie du tourisme –, dans les matériels de transport (- 28 %) et les services de transport (- 23 %) – qui ont souffert de la baisse des déplacements nationaux et internationaux –, dans la construction (- 16 %) – qui a surtout été affectée pendant le premier confinement –, et dans les autres services aux ménages (- 23 %) – qui regroupent les activités culturelles et sportives. Au total, les contributions les plus fortes à la baisse totale de la valeur ajoutée

► 1. Variations annuelles du PIB (en %) et contribution des principaux postes de la demande (en points)

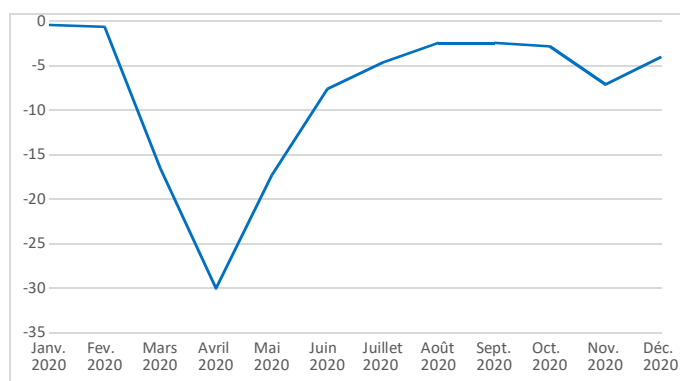


Note : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

Lecture : en 2020, le PIB a diminué de - 8,0 % ; la contribution de la consommation privée des ménages a été de - 3,7 points.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee

► 2. Pertes d'activité mensuelles estimées, écart au 4^e trimestre 2019 (en %)

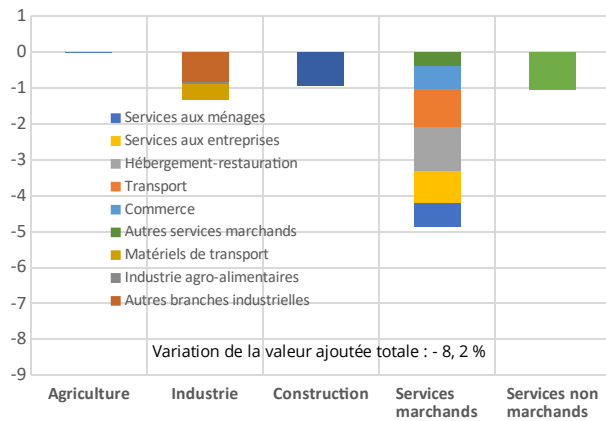


Lecture : en novembre, l'activité économique a été en retrait d'environ - 7 % par rapport au niveau du quatrième trimestre 2019.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

► 3. Contribution des branches (en points) en 2020

Valeur ajoutée



Note : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). La valeur ajoutée totale est calculée hors impôts et subventions sur produits (contrairement au PIB).

Lecture : en 2020, l'hébergement-restauration a contribué à la baisse de la valeur ajoutée à hauteur de -1 point.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee

sont celles de l'hébergement-restauration, des services de transport et – en raison de leur poids dans la valeur ajoutée et dans le sillage de la situation économique globalement dégradée – des services aux entreprises ; chacune à hauteur d'environ - 1 point.

Avec l'utilisation massive de l'activité partielle, l'emploi a beaucoup moins baissé que l'activité économique

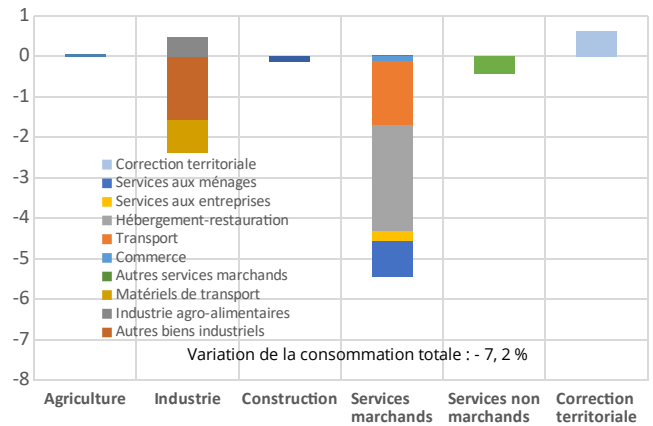
Après une accélération en 2019 (+ 266 100 emplois en fin d'année par rapport à la fin d'année 2018, après 171 500), l'emploi salarié privé a diminué en 2020 (- 332 300) : l'ampleur de la baisse a cependant été bien moindre (- 1,7 % par rapport à fin 2019) que pour l'activité économique. Le dispositif d'activité partielle, considérablement renforcé dès le début de la crise sanitaire, a été massivement utilisé par les entreprises afin de conserver une grande partie de leurs salariés empêchés de travailler. En avril 2020, 8,4 millions de salariés ont ainsi été concernés³. Le taux de chômage a connu des mouvements contraires et

atypiques en 2020. Le contexte des deux confinements a en effet rendu difficiles, voire impossibles, les démarches de recherche active d'emploi, affectant par conséquent la mesure du taux de chômage⁴. Ces effets « en trompe-l'œil » expliquent la baisse du taux de chômage au deuxième trimestre et en partie la baisse survenue également au quatrième trimestre : le taux de chômage s'y est situé à 8 % de la population active, soit quasiment le même niveau qu'un an auparavant (après 8,1 % fin 2019).

En moyenne, le pouvoir d'achat des ménages et le taux de marge des entreprises ont été préservés, grâce aux mesures de soutien

Après une évolution particulièrement dynamique en 2019 (+ 3,4 %), le revenu disponible brut des ménages a progressé plus modérément en 2020 (+ 1,0 %). D'une part, la masse salariale a diminué (- 4,1 %, conséquence des destructions d'emploi et de la mise au chômage partiel de nombreux salariés). C'est aussi le cas des revenus de la propriété (- 12,6 %), reflétant

Consommation des ménages



Note : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee

en particulier le recul des dividendes versés. Cependant, les dispositifs de soutien (activité partielle et fonds de solidarité), ainsi que les stabilisateurs automatiques (assurance chômage, RSA, impôts) ont permis au revenu des ménages de globalement résister. Les prestations sociales ont ainsi augmenté de 9,5 %, tandis que les impôts sur le revenu et le patrimoine ont diminué à - 3,6 %. Le fonds de solidarité a notamment limité la baisse de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (- 0,6 %). Par ailleurs, le déflateur de la consommation des ménages a ralenti avec l'inflation en 2020, à + 0,6 % après + 0,8 %. Finalement, le pouvoir d'achat a fortement ralenti à 0,4 %, après 2,6 % ► figure 4 ; tandis que le pouvoir d'achat par unité de consommation s'est maintenu (0,0 %). Du côté des entreprises, la valeur ajoutée (CVS-CJO) des sociétés non financières a chuté de 8,5 %. Le taux de marge a certes baissé lui aussi, mais dans une moindre mesure, à 31,7 % (après 33,4 % en 2019), soutenu par les dispositifs de soutien mentionnés précédemment (fonds de solidarité notamment et chômage partiel). Il revient ainsi à un niveau proche de celui observé entre 2015 et 2018, après avoir temporairement augmenté en 2019 sous l'effet principalement de l'enregistrement du CICE. ●

Auteur :

Aliette Cheptitski (Division synthèse conjoncturelle, Insee)

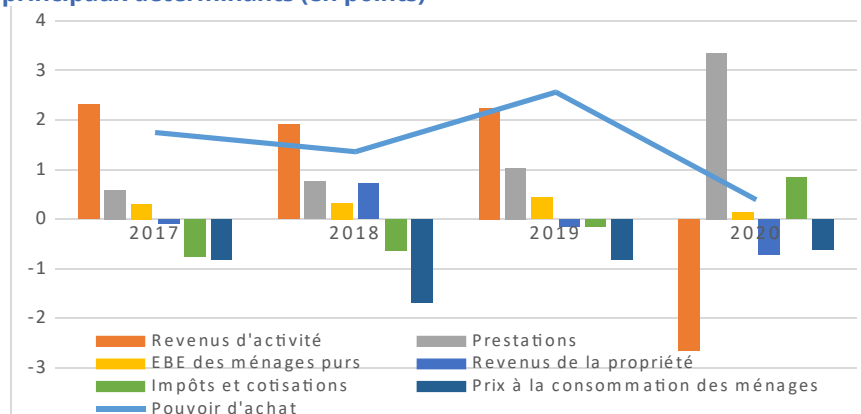
¹ Estimation prenant en compte la correction des variations saisonnières et les effets des jours ouvrables

² Contrairement à la crise de 2008-2009, où la contribution négative de l'investissement dominait.

³ Situation sur le marché du travail au 26 avril 2020, Dares.

⁴ Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

► 4. Variations annuelles du pouvoir d'achat (en %) et contributions de ses principaux déterminants (en points)



Note : les données sont corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

Lecture : en 2020, le pouvoir d'achat des ménages a ralenti à 0,4 % ; les revenus d'activités ont contribué à hauteur de près de + 3 points.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee

Une baisse de l'emploi plus forte qu'au niveau national

En 2020, la crise sanitaire a lourdement impacté plusieurs secteurs d'activité dans la région, causant la disparition de plus de 14 400 emplois. L'hébergement-restauration est particulièrement touché, de même que l'intérim et l'emploi industriel. En revanche, comme en 2019, la construction et les services non marchands gagnent des emplois, même si cette progression est moins marquée qu'au niveau national.

Fin 2020, la Bourgogne-Franche-Comté compte 960 400 emplois, soit une baisse d'une ampleur inédite de 14 400 emplois en un an. Cette chute a davantage touché le privé, en baisse de 2,1 %, que le public, qui progresse de 0,4 % ► [figure 1](#). En France, le repli est moins sévère dans le privé avec une baisse de 1,6 %, et la progression est plus nette dans le public, + 0,6 %.

La diminution de l'emploi privé a toutefois été atténuée par le recours massif au dispositif d'activité partielle dans les secteurs les plus touchés par l'arrêt de l'activité, notamment pendant les périodes de confinements.

Dans la région, la construction est l'un des rares secteurs à gagner des emplois sur un an ► [figure 2](#). Le tertiaire non marchand, et dans une moindre mesure l'agriculture, en gagnent également. À l'inverse, l'emploi salarié recule fortement dans l'intérim, le tertiaire marchand hors intérim et l'industrie.

L'emploi baisse dans tous les départements de la région. Cette conjoncture défavorable a plus lourdement pesé dans le Territoire de Belfort qui perd 2,9 % de ses emplois, soit près de 1 500 emplois. L'Yonne, la Nièvre et le Doubs perdent également plus de 2 % de leurs emplois. C'est plus de 4 000 emplois en moins dans le Doubs. Avec des replis de respectivement 0,6 % et 0,3 %, la Haute-Saône et le Jura sont plus épargnés ► [figure 3](#).

L'hébergement-restauration en souffrance en 2020

Le secteur tertiaire marchand hors intérim est fortement touché par la crise sanitaire. La région accuse une perte de près de 9 500 emplois, soit 2,6 % du secteur. Cette baisse est plus forte que celle constatée au niveau national, - 0,8 %.

L'hébergement-restauration paye le plus lourd tribut en 2020 avec plus de 3 600 emplois en moins, soit une baisse de 11,0 %.

La Côte-d'Or est le département le plus touché, avec près de 13 % de perte. À un degré moindre, les services aux ménages sont également en repli (- 6,2 %), notamment en Saône-et-Loire et dans l'Yonne.

L'industrie en recul dans toute la région

Au cours de l'année 2020, près de 4 200 emplois industriels disparaissent en Bourgogne-Franche-Comté, soit un recul de 2,5 %. La baisse est plus modérée en France, - 1,8 %. L'emploi industriel est en repli dans tous les départements de la région. Il diminue fortement dans le Territoire de Belfort (- 5,8 %) et dans la Nièvre (- 4,1 %). En revanche, la Haute-Saône est plus épargnée, avec une quasi-stagnation de ses effectifs industriels. Les secteurs des biens d'équipement et des matériels de transport sont les plus touchés, avec une perte d'emplois de 5 % au niveau régional. Le Doubs perd 1 100 emplois industriels (- 2,7 %) dont 950 dans le secteur des matériels de transport. Seul le secteur de l'industrie agro-alimentaire se maintient dans la région sur un an, alors qu'il recule légèrement au niveau national ► [figure 4](#).

L'intérim pénalisé par la crise sanitaire

Variable d'ajustement, l'emploi intérimaire a fortement chuté au cours des deux premiers trimestres, il connaît un rebond au second semestre 2020. Le travail intérimaire recule de 7,9 % par rapport à fin 2019, soit une baisse de plus de 3 000 emplois. Le repli dans la région est plus important qu'au niveau national (- 5,3 %) ► [figure 5](#).

Les disparités sont fortes selon les départements. Le Jura est l'un des deux départements de la région à avoir gagné des emplois intérimaires (+ 7,8 %), notamment dans le secteur de la

fabrication de produits industriels. La Haute-Saône affiche également un gain d'emplois intérimaires de 1,8 %. À l'inverse, avec des baisses de plus de 16 %, le Doubs, le Territoire de Belfort et la Nièvre sont particulièrement touchés. L'emploi intérimaire s'est fortement replié dans la fabrication de matériels de transport.

La construction ne connaît pas la crise

La Bourgogne-Franche-Comté gagne près de 500 emplois dans la construction en 2020. C'est l'un des rares secteurs épargnés par la crise sanitaire. Cependant, la hausse de 1,0 % est inférieure à la progression nationale (+ 2,2 %). Le Jura, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire tirent la croissance régionale dans ce secteur. L'Yonne est le seul département à perdre des emplois dans la construction (- 2,5 %).

Le tertiaire non marchand en légère progression

Le tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale) progresse de 0,5 % en 2020, soit près de 1 800 emplois supplémentaires. La hausse est principalement portée par le secteur de la santé avec 1 600 emplois créés.

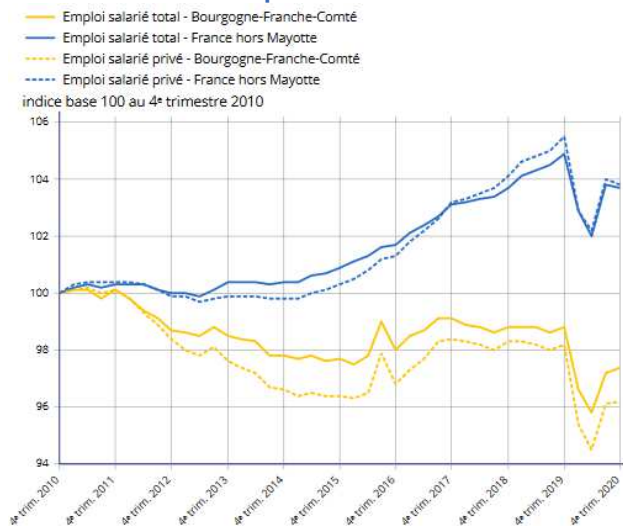
Les progressions dans le tertiaire non marchand sont les plus significatives en Côte-d'Or, en Saône-et-Loire et dans le Doubs. Ils gagnent chacun plus de 600 emplois. Par contre, la Nièvre et surtout la Haute-Saône perdent plus de 1 % de leurs emplois dans ce secteur. ●

Auteur :
Frédéric Biancucci (Insee)

► Pour en savoir plus

- Conjoncture Emploi Insee-Urssaf-Directe, « Au 4^e trimestre 2019, l'emploi salarié connaît une belle embellie avant la crise sanitaire », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 101, avril 2020.

► 1. Évolution de l'emploi salarié



Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

► 3. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité en Bourgogne-Franche-Comté

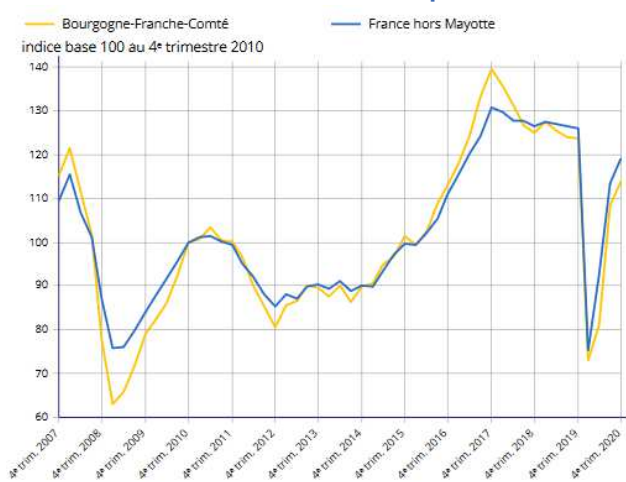
	Emploi au 31/12/2020 (milliers)	Glissement annuel						Total
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	
Côte-d'Or	214,0	0,9	-1,8	1,7	-2,7	-4,3	1,0	-1,0
Doubs	193,2	10,1	-2,7	1,1	-4,8	-18,7	0,9	-2,1
Jura	85,5	6,9	-2,3	2,2	-1,3	7,8	1,3	-0,3
Nièvre	65,3	-4,2	-4,1	0,5	-3,0	-16,2	-1,1	-2,3
Haute-Saône	65,8	-3,3	-0,4	0,3	0,6	1,8	-1,7	-0,6
Saône-et-Loire	181,4	-2,6	-2,1	1,6	-2,8	-5,3	1,2	-1,1
Yonne	106,2	-0,6	-2,9	-2,5	-4,1	-1,7	-0,1	-2,4
Territoire de Belfort	49,1	-1,6	-5,8	1,1	-4,7	-17,3	-0,1	-2,9
Bourgogne-Franche-Comté	960,4	0,1	-2,5	1,0	-3,1	-7,9	0,5	-1,5

Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares Insee

► 5. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire

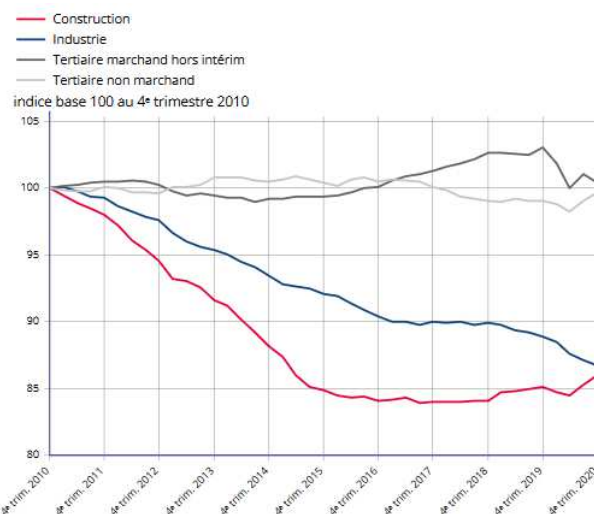


Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi intérimaire en fin de trimestre.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares Insee

► 2. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité en Bourgogne-Franche-Comté



Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

► 4. Emploi salarié total par secteur d'activité en Bourgogne-Franche-Comté

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2020 (milliers)	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2019/2014 ¹	
		Bourgogne-Franche-Comté	France hors Mayotte	Bourgogne-Franche-Comté	France hors Mayotte
Agriculture	17,9	0,1	0,1	1,9	1,6
Industrie	165,2	-2,5	-1,8	-1,0	-0,2
Industrie agro-alimentaire	26,3	0,0	-0,3	0,6	1,0
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	11,8	-1,2	-0,3	-1,2	-0,1
Biens d'équipement	21,6	-5,2	-2,6	-1,7	-0,7
Matériels de transport	21,3	-4,9	-2,9	-3,1	-0,5
Autres branches industrielles	84,1	-2,1	-2,3	-0,7	-0,6
Construction	51,3	1,0	2,2	-0,7	0,8
Tertiaire marchand	387,7	-3,1	-2,6	1,3	1,7
Commerce	120,0	-1,2	-1,0	0,3	0,8
Transports	52,3	-1,0	-0,8	0,4	0,9
Hébergement - restauration	29,6	-11,0	-11,2	2,0	2,6
Information - communication	8,4	-1,5	-0,5	0,6	2,5
Services financiers	21,3	-2,8	-1,1	-0,7	0,6
Services immobiliers	7,0	-2,8	-1,8	0,4	1,2
Services aux entreprises hors intérim	72,3	-0,2	-1,1	2,9	2,5
Intérim	35,7	-7,9	-5,3	6,6	6,9
Services aux ménages	41,0	-6,2	-4,9	-0,6	-0,2
Tertiaire non marchand	338,4	0,5	0,8	-0,3	0,1
Total	960,4	-1,5	-1,1	0,2	0,9

¹ : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Le taux de chômage à son niveau le plus faible depuis douze ans

Fin 2020, en Bourgogne-Franche-Comté, le taux de chômage est de 6,6 %, un niveau inédit depuis 2008. Il baisse de 0,5 point sur un an et recule dans tous les départements de la région. Néanmoins cette baisse du taux de chômage est en trompe-l'œil. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi augmente et ce quels que soient le sexe et l'âge. En 2020, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés est de nouveau en baisse dans la région comme en France.

Avertissement

La situation des personnes sur le marché du travail a été fortement affectée depuis le début de la crise sanitaire (secteur d'activité à l'arrêt, contrainte de garde d'enfant par exemple). Pour être considéré comme chômeur, il faut être sans emploi, disponible pour travailler et avoir fait des démarches actives de recherche d'emploi. La baisse du chômage au sens du BIT ne traduit pas une amélioration du marché du travail mais un effet de confinement des personnes sans emploi.

Fin 2020, le taux de chômage en Bourgogne-Franche-Comté s'établit à 6,6 % de la population active contre 8,0 % au niveau national ► [figure 1](#). Il est en recul de 0,5 point sur un an et retrouve un niveau atteint fin 2008. Au niveau national, la baisse est plus faible, - 0,1 point.

La Bourgogne-Franche-Comté devient la deuxième région de France métropolitaine la moins touchée par le chômage derrière la Bretagne. Néanmoins, le recul du taux de chômage est en trompe-l'œil. Lors des confinements, les demandeurs d'emploi n'ont pas pu rechercher activement du travail, car certains secteurs étaient à l'arrêt. Par ailleurs, le recours massif au chômage partiel a permis de contenir le recul de l'emploi et donc la remontée du chômage.

Un taux de chômage en baisse dans tous les départements

Comme les années précédentes, le Jura présente le taux de chômage le plus bas de la région, 5,4 % ► [figure 2](#). Il est même le quatrième département le plus épargné en France, derrière le Cantal, la Lozère et la Mayenne. À l'inverse, le Territoire de Belfort est le département le plus touché dans la région, 8,6 %. Il est également celui où le taux a le moins baissé cette année, - 0,1 point. Le chômage diminue dans tous les départements de la région, mais c'est dans la Nièvre, en Haute-Saône et dans l'Yonne que ce recul est le plus marqué, avec des baisses de 0,6 point.

La zone d'emploi de Beaune est la plus épargnée de la région, avec un taux de chômage de 4,8 %. Celles de Lons-le-Saunier et de Châtillon-Montbard ont également des taux de chômage contenus, respectivement 5,3 % et 5,5 %. La zone d'emploi de Montbéliard reste la zone la plus touchée (9,4 %).

Le chômage diminue dans toutes les zones d'emploi, exceptées celles de Pontarlier, + 0,3 point, et de Saint-Claude, + 0,1 point. La stabilité du nombre de frontaliers, après des années de hausse, ne permet pas de compenser la réduction du nombre d'emplois.

Un nombre record de demandeurs d'emploi

Fin 2020, en Bourgogne-Franche-Comté, 220 440 personnes sont inscrites à Pôle emploi dans les catégories A, B et C. Cela représente 9 500 inscrits supplémentaires depuis fin 2019, soit une progression de 4,5 % ► [figure 3](#). Plus des trois quarts des nouveaux inscrits sont des personnes cumulant une situation d'emploi et de chômage (catégories B et C).

Dans la région, l'augmentation des demandeurs d'emploi est plus marquée chez les hommes (+ 6,9 %), que chez les femmes, (+ 2,3 %).

La Nièvre est le département où la hausse est la plus faible (+ 1,5 %), avec seulement 200 inscrits de plus en un an. À l'inverse, la progression est plus marquée dans le Doubs qui enregistre plus de 3 000 nouveaux inscrits, soit une augmentation de 7,6 %. La croissance est également notable en Côte-d'Or, dans le Jura et en Saône-et-Loire, avec plus de 1 000 demandeurs d'emploi supplémentaires dans chacun des départements.

Les jeunes plus nombreux sur le marché des demandeurs d'emploi

En 2020, 2 300 jeunes supplémentaires de moins de 25 ans se sont inscrits dans la région, soit + 8,0 % contre + 6,9 % au niveau national. Cette progression est importante dans le Territoire de Belfort (+ 12,9 %), dans le Doubs (+ 12,2 %) et en

Côte-d'Or (+ 9,1 %). Pour la seule catégorie A, rassemblant les chômeurs n'ayant exercé aucune activité, même réduite, les effectifs sont néanmoins en légère baisse, - 0,5 % en 2020. Il y a eu des transferts de chômeurs entre catégories. Après le premier confinement, certains chômeurs ont progressivement repris une activité réduite ou partielle.

Les demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus sont plus nombreux (+ 3,0 %). Cette hausse est cependant inférieure à celle constatée au niveau national, + 4,1 %. La Nièvre est le seul département de la région où le nombre de demandeurs d'emploi seniors diminue légèrement en 2020 (- 0,8 %).

Hausse du chômage de longue durée

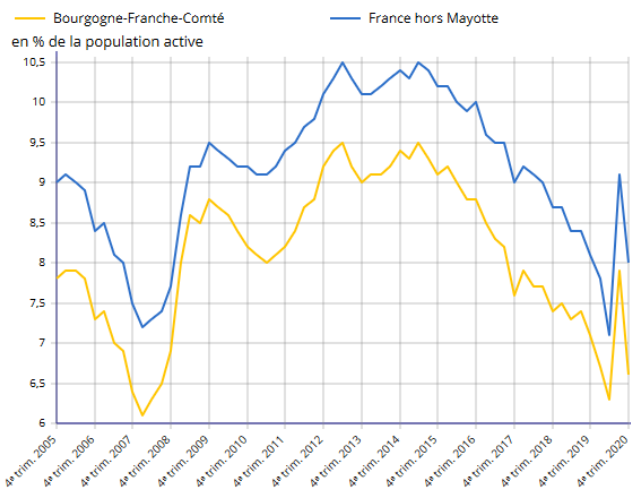
Le nombre des demandeurs d'emploi de longue durée, c'est-à-dire inscrits depuis plus d'un an, n'échappe pas à cette conjoncture difficile. En 2020, il progresse de 7,5 % dans la région. Cette hausse est cependant moins marquée qu'au niveau national (+ 8,7 %). Tous les départements sont concernés, mais c'est le Doubs qui enregistre la progression la plus importante avec 2 300 inscrits supplémentaires (+ 12,0 %).

Dans la région, le nombre de contrats aidés bénéficiant à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, tels les chômeurs de longue durée, baisse de 8,8 % pour s'établir à 18 300 en 2020 ► [figure 4](#). Comme au niveau national, il est en recul pour la troisième année consécutive. ●

Auteur :

Frédéric Bianucci (Insee)

► 1. Évolution trimestrielle du taux de chômage



Note : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Source : Insee, *Enquête Emploi et Taux de chômage localisé*

► 3. Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2020				Évolution 2020/2019 ¹	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	107 550	64 590	48,8	52,6	6,9	3,7
Femmes	112 890	58 260	51,2	47,4	2,3	-0,1
Moins de 25 ans	31 610	17 840	14,3	14,5	8,0	-0,5
De 25 à 49 ans	130 160	69 950	59,0	56,9	4,3	2,4
50 ans ou plus	58 670	35 060	26,6	28,5	3,0	2,1
Inscrits depuis un an ou plus	106 560	nd	48,3	nd	7,5	nd
dont inscrits depuis plus de 2 ans	59 630	nd	27,1	nd	4,5	nd
Bourgogne-Franche-Comté	220 440	122 850	100,0	100,0	4,5	1,9
France entière	6 008 400	3 815 200	100,0	100,0	4,5	7,5

nd : données non disponibles.

¹ : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT

► 2. Taux de chômage

en % de la population active

	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4 (p)	Évolution 2020 T4 / 2019 T4 (points de %)
Côte-d'Or	6,4	6,1	5,6	7,0	5,9	-0,5
Doubs	7,4	7,1	6,7	8,6	7,2	-0,2
Jura	5,9	5,5	5,4	6,5	5,4	-0,5
Nièvre	6,8	6,4	6,0	7,5	6,2	-0,6
Haute-Saône	7,3	7,0	6,6	8,2	6,8	-0,5
Saône-et-Loire	7,3	7,0	6,5	7,9	6,7	-0,6
Yonne	7,5	7,2	6,7	8,2	6,9	-0,6
Territoire de Belfort	8,7	8,4	8,1	10,5	8,6	-0,1
Bourgogne-Franche-Comté	7,1	6,7	6,3	7,9	6,6	-0,5
France hors Mayotte	8,1	7,8	7,1	9,1	8,0	-0,1

p : données provisoires.

Note : données CVS.

Source : Insee, *Enquête Emploi et Taux de chômage localisé*

► 4. Entrée dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes

	2019	2020	Évolution 2020/2019 (%)
Aides à l'emploi	43 009	nd	///
- Contrats aidés	20 059	18 292	-8,8
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	3 875	3 241	-16,4
Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	28	49	75,0
Insertion par l'activité économique (IAE) ¹	16 156	15 002	-7,1
- Contrats en alternance	22 950	nd	///
Apprentissage	16 309	nd	///
Contrat de professionnalisation	6 641	3 807	-42,7
Accompagnement des jeunes	12 119	12 096	-0,2
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	12 119	12 096	-0,2
dont Garantie jeunes	3 387	3 039	-10,3
Emplois francs	nd	580	///

¹ : année glissante de décembre N-1 à novembre N.

nd : non disponible.

/// : absence due à la nature des choses.

Notes :

- les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

- en raison d'un transfert de la gestion des contrats et d'un changement de système d'information, les données 2020 de l'apprentissage ne sont pas encore disponibles.

Source : Dares, extraction du 26/03/2021

► Pour en savoir plus

- **Jauneau Y., Vidalenc J.** « Une photographie du marché du travail en 2020 : L'emploi résiste, le halo autour du chômage augmente », *Insee Première* n° 1844, mars 2021.
- **Logeais C.** « Avec le deuxième confinement, le taux de chômage recule de nouveau », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 122, avril 2021.

La crise sanitaire dope la création de micro-entreprises

En Bourgogne-Franche-Comté, en 2020, les créations d'entreprises sont plus nombreuses que l'année précédente. Elles concernent essentiellement des micro-entreprises, pour la cinquième année consécutive. Tous les secteurs d'activités profitent de cette augmentation, à l'exception des services aux particuliers. En raison du soutien financier de l'État, les défaillances d'entreprises sont en recul dans l'ensemble des départements de la région.

En 2020, 24 210 entreprises ont été créées en Bourgogne-Franche-Comté dans les activités marchandes non agricoles. Depuis 2010, c'est la troisième année que le nombre d'entreprises créées dépasse 20 000 unités ► **figure 1**. La progression, de 7,3 % par rapport à 2019, est supérieure de près de 3 points à celle du niveau national. Cette hausse est constatée dans tous les départements de la région, notamment le Territoire de Belfort et le Doubs (respectivement + 18,2 % et + 10,0 %). Elle est en revanche moins marquée en Côte-d'Or (+ 4,2 %).

Une augmentation toujours soutenue du nombre de micro-entreprises

En 2020, 62,2 % des immatriculations régionales sont des micro-entreprises. En Bourgogne-Franche-Comté, près de 16 500 micro-entreprises ont été immatriculées, soit 22,8 % de plus que l'année précédente. Le rythme est bien supérieur au niveau national, + 9,2 % ► **figure 4**. La crise sanitaire, liée à la pandémie de la Covid-19, a pu pousser les personnes à s'inscrire en tant que micro-entrepreneur afin de créer leur propre emploi. Cette tendance est particulièrement visible dans la Nièvre, où les créations de micro-entreprises progressent de près de 46 %. En excluant ce statut, le nombre de créations régionales baissent de 15,5 %.

Des créations de sociétés malgré la crise

Les nouvelles sociétés, potentiellement pourvoyeuses d'emplois, ne représentent que 22 % des immatriculations. Elles augmentent mais à un rythme beaucoup moins soutenu qu'en 2019. 5 410 sociétés ont ainsi été créées dans la région, soit

une hausse de 2,0 %, contre 8,8 % en 2019. Au niveau national, elles sont stables à - 0,2 %.

En revanche, les créations d'entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs, qui ne représentent que 15 % des immatriculations, sont en retrait. Avec 2 300 immatriculations en 2020, le repli est de près de 40 % dans la région. Cette diminution est plus importante qu'au niveau national (- 13,5 %). C'est dans l'Yonne que la baisse est la plus forte, - 63,7 %. Seul le Territoire de Belfort (- 14,9 %) se rapproche de la moyenne nationale.

Une hausse dans tous les secteurs d'activité, sauf les services aux particuliers

En Bourgogne-Franche-Comté, en 2020, contrairement à l'année précédente, les créations d'entreprises n'augmentent que dans certains secteurs d'activité ► **figure 2**. Dans l'industrie, la dynamique des créations est forte. 1 700 entreprises ont été immatriculées dans la région, soit 13,7 % de plus qu'en 2019. Cette progression est supérieure de près de 10 points au niveau national. Un tiers des créations se fait dans le secteur du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration. Les immatriculations y augmentent de 14,0 %, soit près de 8 000 nouvelles entreprises. Cette hausse dans la région est ainsi supérieure à la moyenne nationale (+ 12,2 %). C'est dans le Territoire de Belfort qu'elles augmentent le plus, + 37,3 %. Les créations de micro-entreprises représentent plus de 70 % des créations du secteur regroupant le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration. Elles sont portées notamment par de très nombreuses inscriptions de livreurs à domicile.

Dans la région, plus d'une création d'entreprise sur quatre se fait dans les services aux entreprises et leur nombre augmente de 9,4 %. La construction voit ses immatriculations augmenter de 4,8 %. Dans ces deux secteurs, les progressions sont supérieures au niveau national. À l'inverse, dans les services aux particuliers, elles baissent pour la première fois depuis 2015 (- 4,7 %), une tendance similaire au niveau national.

Des défaillances en forte régression sur fond de soutien à l'économie

En 2020, les redressements et liquidations judiciaires touchent environ 1 250 entreprises en Bourgogne-Franche-Comté, soit 36,3 % de moins qu'un an auparavant. La baisse est plus marquée au niveau national (- 38,9 %).

Les défaillances d'entreprises baissent dans l'ensemble des secteurs de la région. Elles diminuent fortement dans l'industrie et dans les services aux particuliers (respectivement - 45,9 % et - 43,6 %) ► **figure 3**. Ces baisses de défaillances d'entreprises s'expliquent en grande partie par les mesures gouvernementales de soutien de l'économie face à la crise sanitaire et l'impact des deux premiers confinements sur le fonctionnement des juridictions commerciales. La mise sous perfusion d'un nombre certain d'entreprises ne devrait pas perdurer. Il est probable qu'un fort rattrapage ait lieu en termes de défaillances.

Ce recul des défaillances d'entreprises s'observe dans tous les départements de la région. ●

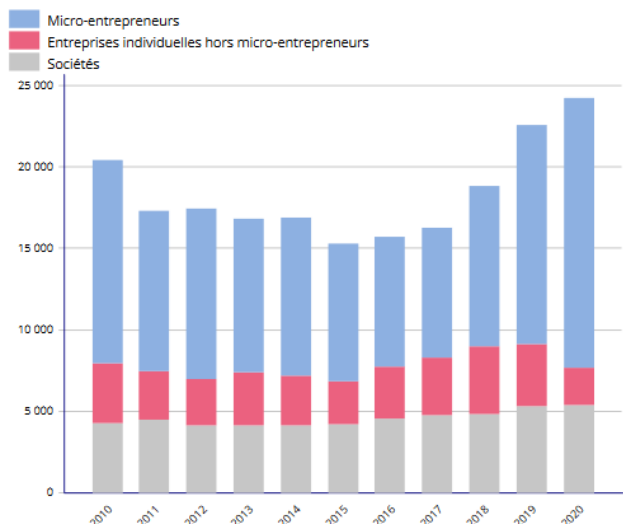
Auteur :

Jean-Noël Maisonneuve (Insee)

► Pour en savoir plus

- Gourdon H., « Un nouveau record de créations d'entreprises en 2020 malgré la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1837, Février 2021.

► 1. Créations d'entreprises en Bourgogne-Franche-Comté

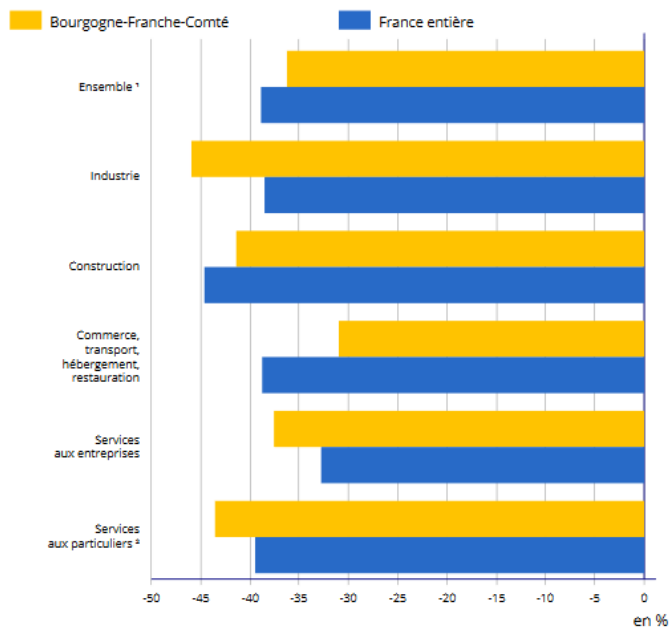


Note : nombre de créations brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

► 3. Évolution par secteur du nombre de défaillances d'entreprises entre 2019 et 2020



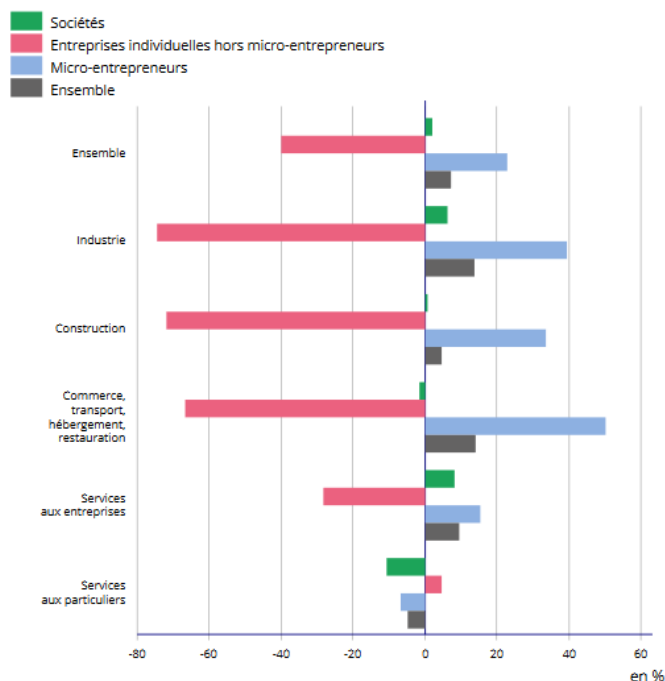
¹ : y compris agriculture.

² : hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 19 avril 2021)

► 2. Évolution par secteur du nombre de créations d'entreprises entre 2019 et 2020 en Bourgogne-Franche-Comté



Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

► 4. Évolution par département du nombre de créations d'entreprises entre 2019 et 2020

	en %				
	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur	Ensemble	
	Évolution 2020/2019	Évolution 2020/2019	Évolution 2020/2019	Créations en 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019
Côte-d'Or	-2,4	-33,8	16,6	5 709	4,2
Doubs	10,0	-20,9	16,1	4 920	10,0
Jura	3,0	-26,1	16,6	2 097	7,0
Nièvre	-12,2	-53,4	45,8	1 321	4,3
Haute-Saône	7,9	-27,1	20,2	1 624	9,1
Saône-et-Loire	6,5	-50,3	26,0	4 434	6,7
Yonne	-1,6	-63,7	37,2	2 749	6,2
Territoire de Belfort	-8,3	-14,9	33,9	1 354	18,2
Bourgogne-Franche-Comté	2,0	-39,8	22,8	24 208	7,3
France entière	-0,2	-13,5	9,2	848 164	4,0

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

L'agriculture touchée par les difficultés de la restauration et les aléas climatiques

La récolte dans les vignobles de Bourgogne-Franche-Comté a été précoce et satisfaisante. Les blancs plus précoces résistent mieux que les rouges à l'épreuve de la chaleur estivale. La production de vin est en hausse au regard de la petite récolte 2019 et la demande européenne dope les exportations. Le rendement des grandes cultures est en baisse quasiment partout conduisant à une augmentation des prix. Les livraisons de lait sont en progression et les fromages restent très demandés. En revanche, le cours de la viande est globalement en baisse du fait de la fermeture partielle de la restauration.

Des vendanges précoces et plus abondantes qu'en 2019

L'année 2020 a été marquée par une très grande précocité, avec une récolte en avance de près de 15 jours par rapport aux années précédentes. En conséquence, hormis dans la Nièvre, la récolte de vin est nettement supérieure à celle de 2019 dans les départements viticoles de la région. C'est la récolte jurassienne qui progresse le plus avec 73 % de production supplémentaire, cette hausse est même largement supérieure à la moyenne quinquennale, + 19 %. En Saône-et-Loire, la récolte est supérieure de 44 % à celle de 2019 et dépasse surtout celle de l'excellente année 2018 ► [figure 1](#).

L'abondance de la récolte provoque une augmentation de 14 % du volume des transactions de vins en vrac par rapport à 2019 ; en décembre après 6 mois de campagne, il dépasse les 660 000 hl. Le Crémant de Bourgogne est en hausse de 24 % et les vins blancs de 18 % alors que les transactions de vins rouges et rosés sont stables.

Cette conjoncture pourtant favorable bénéficie peu aux exportations qui progressent légèrement en volume (+ 1 %), mais régressent en valeur (- 2 %). Ce sont surtout les vins blancs (Chablis, villages « Côte Chalonnaise » et « Côte d'Or », régionales Mâcon) qui sont demandés, alors que les vins rouges (- 4 %) et les crémants (- 6 %) sont en recul.

Les exportations sont surtout vigoureuses en direction des pays de l'Union européenne (11 % en volume et 10 % en valeur) alors que la loi Trump a entraîné un volte-face des achats des États-Unis, - 14 % en volume et - 21 % en valeur, désormais deuxième importateur mondial derrière le Royaume-Uni.

► Pour en savoir plus

• **Barralis L., Demenay C., Desbiez-Piat J.-M., Malet L.**, *Conjoncture agricole* n° 18, Agreste, février 2021.

Une récolte de céréales pénalisée par la sécheresse, des cours qui remontent

L'année 2020 est une année sombre pour la production d'oléoprotéagineux et de céréales. Les conditions climatiques ainsi que les maladies et les parasites ont entraîné une chute des rendements, le tournesol étant le seul épargné. Ainsi, le prix du blé est en hausse par rapport à 2019. Il progresse lors du dernier trimestre soutenu par la demande chinoise. Celui de l'orge est également en hausse constante tout au long de l'année. En décembre, son prix a bondi de près de 25 % par rapport à décembre 2019 ► [figure 2](#). Le cours du colza a été plus chahuté en 2020. Après une baisse de près de 10 % au sortir du mois de mars, il retrouve en décembre son niveau de l'année précédente. Le soja et la moutarde accusent également une baisse de leur production cette année.

Succès pour les pâtes pressées, les produits frais en berne

En 2020, les livraisons de lait sont en progression de près de 4 % en cumulé sur l'année par rapport à 2019. Elles sont également supérieures à la moyenne triennale tout au long de l'année ► [figure 3](#).

Le prix du lait conventionnel est assez stable sur 2020. Avec un prix de 385 € les mille litres en janvier, il recule ensuite à 358 € en mai avant de retrouver son niveau initial en décembre. Sur l'année, son prix moyen suit l'évolution du prix moyen national, identique à celui de 2019, soit 377 € les mille litres. Le lait AOP résiste mieux à la crise, avec un pic de prix en octobre à 626 € et une moyenne annuelle de l'ordre de 583 €.

Dans la continuité d'une année 2019 satisfaisante, la production de fromages s'accroît encore davantage : les pâtes pressées cuites progressent de 3 % avec une production de Comté dynamique (+ 2,8 %).

Les pâtes pressées non cuites affichent une croissance encore plus vigoureuse avec une augmentation de 5,5 %.

À l'exception du Mont d'Or, la production de pâtes molles décline de 1,4 %, et ne profite pas de cette embellie. Le confinement et la crise ont perturbé le marché des produits laitiers frais, leur production se contracte de 2,4 %.

La mise en sommeil de la restauration impacte le marché de la viande

La pandémie de la Covid-19 a durement impacté le cours de la viande. La fermeture des restaurants et la moindre demande des engraisseurs entraînent une réduction de la consommation de viande et une baisse du cours des animaux maigres.

Les abattages de bovins sont cependant restés stables en 2020 s'établissant, comme en 2019, aux alentours de 304 000 têtes. Les abattages de veaux progressent et dépassent la barre des 40 000 têtes. Le cours de la vache à viande R a rattrapé puis dépassé celui du jeune bovin U. Ce dernier, pénalisé par la fermeture importante des établissements de restauration au cours du printemps, termine l'année avec un prix proche de 3,80 €/kg ► [figure 4](#).

Le marché du porc a profité de la demande chinoise de début d'année. Les abattages sont en légère baisse sur l'année 2020 (- 4 %) et son prix moyen s'établit à 1,65 €/kg, comme en 2019.

Les abattages d'ovins sont en forte hausse en fin d'année et progressent de 4 % en 2020. Ils dépassent le seuil des 170 000 têtes. La demande soutient les prix qui affleurent fin 2020 les 8 €/kg ► [figure 5](#). ●

Auteurs :

Laurent Barralis (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), Frédéric Biancucci (Insee)

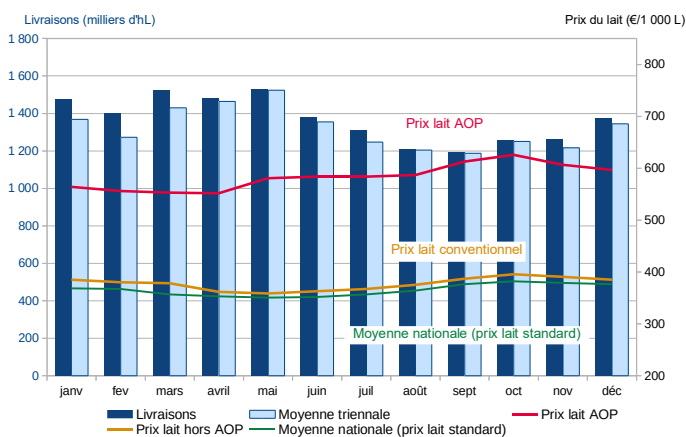
► 1. Récolte de vin par département en Bourgogne-Franche-Comté en 2020

	2020	Évolution	Évolution 2020 -
	(en hl)	2019-2020	Moyenne 5 ans*
		(en %)	(en %)
Côte-d'Or	397 800	12,3	-0,7
Jura	91 600	69,5	12,8
Nièvre	82 100	-8,5	2,0
Saône-et-Loire	783 000	44,0	8,8
Yonne	410 500	15,0	4,7
Total des 5 départements	1 765 000	26,3	5,4

* récolte 2020 comparée à la moyenne 2015-2019

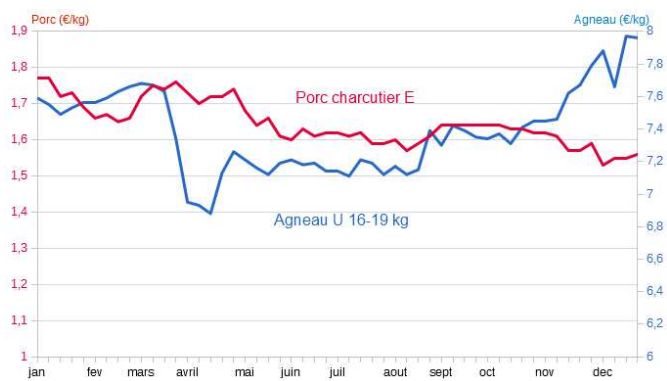
Source : Agreste - DRDDI

► 3. Prix et livraison de lait en Bourgogne-Franche-Comté en 2020



Source : Agreste, Enquêtes mensuelles laitières

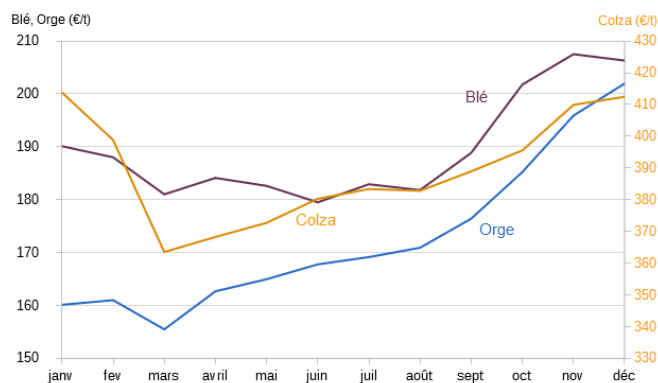
► 5. Cotations porcs et agneaux appliquées en Bourgogne-Franche-Comté en 2020



Note : L'échelle E.U.R.O.P. définit le profil et le développement musculaire de la carcasse, elle comprend 5 échelons, E (Excellent), U (Très bonne), R (Bonne), O (Assez bonne) et P (Médiocre)

Source : France Agrimer, Cotation zone Nord et Cotation Sud-Est

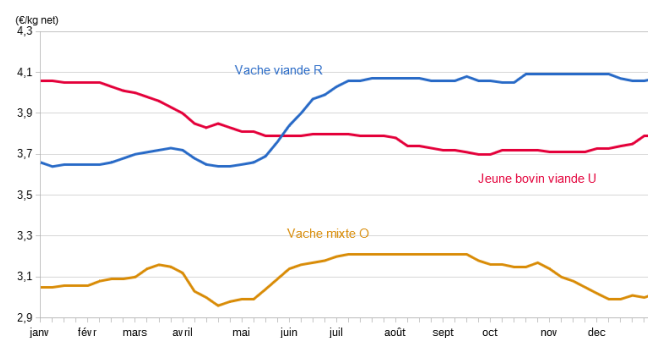
► 2. Cotations des grandes cultures appliquées en Bourgogne-Franche-Comté en 2020



Note : Blé tendre (cotation Fob Rouen), Orge (cotation Fob Creil), Colza (cotation Fob Molselle)

Source : Agreste - Dijon Céréales

► 4. Cotations bovines appliquées en Bourgogne-Franche-Comté en 2020



Note : L'échelle E.U.R.O.P. définit le profil et le développement musculaire de la carcasse, elle comprend 5 échelons, E (Excellent), U (Très bonne), R (Bonne), O (Assez bonne) et P (Médiocre)

Source : Agreste, Commission Bassin Centre-est

Le marché du logement résiste à la crise

En dépit de tensions, la construction de logements résiste globalement bien à la crise sanitaire. Les permis de construire de logements baissent pour la troisième année consécutive, mais de façon limitée. Le marché de l'immobilier résiste, avec une réorientation des logements neufs vers la location plutôt que la vente. Le prix moyen des appartements neufs est en forte hausse. En revanche, les surfaces de locaux non résidentiels autorisés à la construction sont en nette baisse en 2020, notamment la construction de locaux commerciaux.

Le secteur de la construction a vécu la mise à l'arrêt des chantiers lors du premier confinement. Parallèlement, le ralentissement des délivrances de permis de construire combiné aux retards sur l'approvisionnement en matières premières ont généré des tensions. Cependant, le reste de l'année 2020 a été un peu plus favorable.

Nouveau recul des autorisations de construire

En Bourgogne-Franche-Comté, 11 400 logements ont été autorisés à la construction, soit un recul de 4,0 % sur un an. Avec cette troisième année de baisse, le nombre de permis de construire revient à un niveau bas, 21,4 % de moins que celui observé en 2010. Toutefois, malgré cette année de pandémie, la construction a relativement bien résisté à la crise. Sur cinq ans, entre 2014 et 2019, les permis de construire diminuent en moyenne de 3,2 % par an, une baisse comparable à celle observée au niveau national ► [figure 1](#).

Les autorisations de construction de logements se contractent dans tous départements de la région, excepté en Saône-et-Loire où elles augmentent (+ 11,1 %) et dans le Jura où elles sont stables. En Côte-d'Or et dans le Doubs, départements où les volumes sont les plus élevés, les permis de construire diminuent de respectivement 8,8 % et 2,8 %.

Hausse des mises en chantier de logements

Au cours de l'année 2020, 10 500 logements ont été commencés. Ces mises en chantier augmentent de 7,1 %, poursuivant la tendance à la hausse entamée depuis 2015. L'évolution annuelle moyenne entre 2014 et 2019 est ainsi

de 1,7 %. Cependant, son niveau reste bien au-dessous de celui du début des années 2010 ► [figure 2](#).

Le nombre de logements commencés repart à la hausse en Côte-d'Or, dans le Doubs et en Saône-et-Loire. Ces trois départements représentent les trois quarts des mises en chantier de la région. Du fait d'un parc plus restreint et du lancement d'un important programme de construction de logements collectifs à Sens, l'Yonne connaît une hausse de 60 % de ses mises en chantier. Le nombre de logements commencés stagne dans le Jura après une baisse en 2019. Dans la Nièvre, le Territoire de Belfort et en Haute-Saône, le nombre de mises en chantier recule.

Rebond du prix des appartements neufs

En 2020, le nombre de ventes de logements neufs baisse légèrement (- 2,0 %) en Bourgogne-Franche-Comté ► [figure 3](#). Malgré l'augmentation conséquente du nombre de logements neufs mis en vente (+ 15,5 %), le stock de logements neufs disponibles diminue de 2,3 %. Ce phénomène résulte du changement de destination des logements non vendus en raison de la crise sanitaire. Ils ont été mis en location ou réorientés vers la vente en bloc à des institutionnels. Représentant neuf ventes sur dix, la commercialisation d'appartements neufs se replie de 1,2 %. Cette baisse est nettement moins importante qu'en France métropolitaine (- 24,2 %) ► [figure 4](#).

Avec la crise, la pierre devient une valeur refuge. Ainsi, le prix de vente des appartements neufs augmente de 10,0 % dans la région. C'est la plus forte hausse enregistrée depuis 2000 avec en moyenne 300 € supplémentaires par m². En revanche, les maisons ont plus de

difficultés à se vendre et leur prix chute de 6,9 %. En France métropolitaine, la rareté des biens fait augmenter les prix des maisons neuves de 4,5 %.

La Bourgogne-Franche-Comté est la région la moins chère pour le prix moyen au mètre carré des appartements et des maisons neuves. Les appartements neufs se négocient en moyenne à 3 350 €/m² contre 4 320 €/m² au niveau national. De même, les maisons neuves se vendent 186 700 € contre 290 900 €.

Forte baisse de la construction de locaux commerciaux

Après une forte progression en 2019, 1 450 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction dans la région, soit une baisse de 10,0 % ► [figure 5](#). Néanmoins, ce repli est moins important qu'au niveau national, - 23,3 % ► [figure 6](#). La construction de locaux commerciaux connaît la plus forte baisse de surfaces autorisées (- 33,3 %) et s'explique en grande partie par la crise sanitaire subie de plein fouet par le secteur du commerce. Les surfaces autorisées à la construction des exploitations agricoles et forestières diminuent également fortement, - 23,4 %. Elles représentent encore près de 30 % des surfaces autorisées à la construction dans la région. À l'inverse, les autorisations de constructions d'entrepôts bondissent de 31,5 %.

Sur la période 2014-2019, les surfaces autorisées de locaux non résidentiels restent orientées à la hausse. Toutefois, la progression est limitée à 1,5 % contre 5,1 % au niveau national. ●

Auteur :
Odile Thirion (Insee)

► Pour en savoir plus

- Dreal Bourgogne-Franche-Comté : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>
- CERC - Observatoire régional du BTP : <https://cerc-bfc.fr/>

► 1. Construction autorisée de logements par département

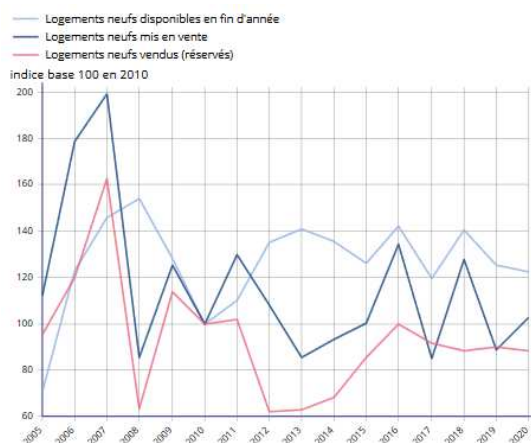
	Logements en 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹
Côte-d'Or	3 100	-7,3	5,7
Doubs	3 300	-0,9	3,0
Jura	1 000	1,7	1,2
Nièvre	200	-28,3	-5,7
Haute-Saône	600	-15,0	1,8
Saône-et-Loire	2 000	11,3	3,2
Yonne	700	-15,1	1,8
Territoire de Belfort	400	-16,6	5,1
Bourgogne-Franche-Comté	11 400	-4,0	3,2
France hors Mayotte	386 800	-13,9	3,3

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021

► 3. Évolution de la commercialisation de logements neufs en Bourgogne-Franche-Comté



Note : données 2020 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN

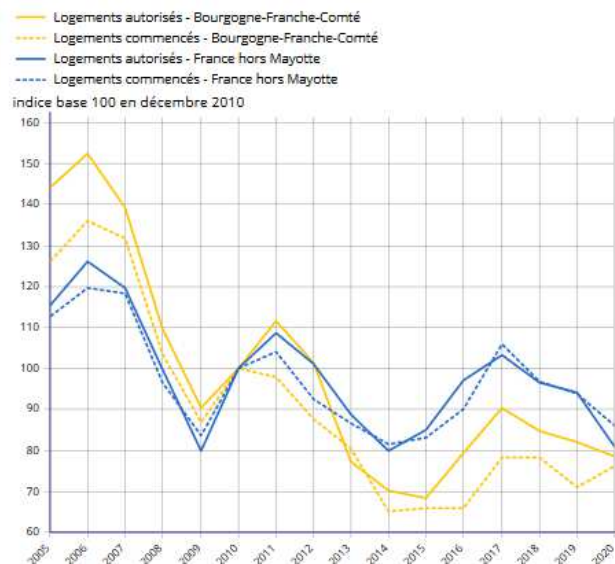
► 5. Construction autorisée de locaux non résidentiels selon le type

	Bourgogne-Franche-Comté			France entière	
	Surfaces autorisées en 2020 (milliers de m ²)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹
Artisanat	69	-1,8	-14,4	-8,0	5,7
Bureaux	142	10,4	3,8	-25,2	10,3
Commerce	133	-33,3	6,3	-21,2	0,3
Entrepôt	309	31,5	1,4	-32,9	14,0
Exploitation agricole ou forestière	411	-23,4	1,8	-19,1	-0,2
Hébergement hôtelier	33	2,0	16,3	-21,1	11,4
Industrie	185	-9,9	4,6	-20,7	5,9
Service public ou d'intérêt collectif	167	-17,3	0,4	-22,1	1,8
Ensemble	1450	-10,0	1,5	-23,3	5,1

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données brutes provisoires en date réelle.
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021

► 2. Évolution de la construction de logements



Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.

Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021

► 4. Ventes de maisons et appartements neufs

	Bourgogne-Franche-Comté			France métropolitaine		
	En 2020 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ²	En 2020 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ²
Maisons neuves						
Nombre de ventes ¹	125	-12,0	0,9	6 852	-22,0	4,0
Prix moyen par maison	186 711	-6,9	0,8	290 896	4,5	2,0
Appartements neufs						
Nombre de ventes ¹	1 717	-1,2	6,1	92 663	-24,2	10,1
Prix moyen au m ²	3 349	10,0	0,6	4 322	1,7	2,1

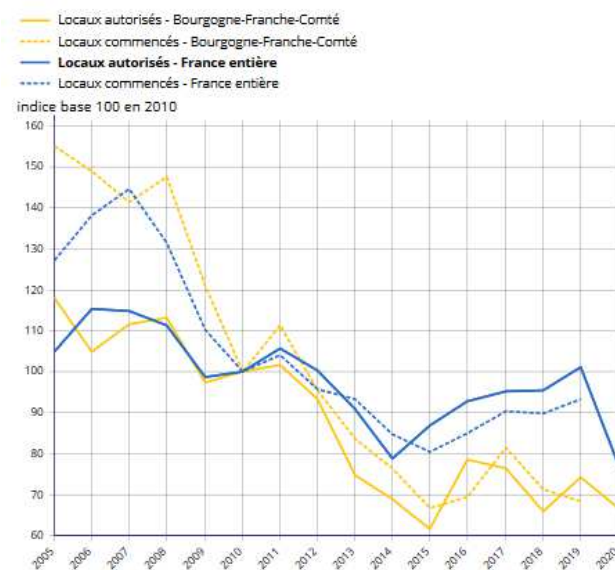
¹ : réservations avec dépôt d'arrhes.

² : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de ventes ou le prix moyen si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN

► 6. Évolution de la construction de locaux non résidentiels



Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021

Trou d'air pour le trafic aérien

Conséquences des mesures de restriction pour limiter la propagation du virus, le trafic aérien de passagers a reculé de deux tiers en Bourgogne-Franche-Comté. De même, le marché de l'automobile est particulièrement affecté par la crise sanitaire avec près d'un quart de ventes en moins de véhicules neufs. Les immatriculations de véhicules particuliers et industriels à moteur sont en forte baisse. Les immatriculations de véhicules utilitaires légers reculent moins. Le marché de l'électrique poursuit son développement

Avertissement

Les données sur le transport routier de marchandises relatives à l'année 2020 produites par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce bilan économique.

Fort recul du transport aérien de passagers

Moins de 40 000 passagers ont pris l'avion depuis ou à destination de la Bourgogne-Franche-Comté en 2020 contre plus de 110 000 en 2019, soit un recul de 65 %
► **figure 1**. Cette chute du trafic fait suite à une amélioration de l'activité de 2 % en 2019 grâce à l'international et aux lignes à bas coûts.

La fermeture de certaines frontières et les mesures sanitaires ont durement atteint le trafic aérien (déplacements de tourisme ou d'affaires). L'aéroport régional Dole-Jura a réduit son trafic suite, notamment, à une décision de Ryanair de limiter ses vols. Les lignes à bas coûts, qui représentent 90 % du trafic dans la région, ont ainsi perdu 66 % de leurs passagers en 2020. Même évolution pour la fréquentation des lignes internationales, elle a baissé de 67 %. La fréquentation des lignes nationales n'a baissé que de 11 % mais elle ne représente que 10 % du trafic aérien régional.

Chute des immatriculations de véhicules neufs

En 2020, 80 500 véhicules neufs ont été immatriculés dans la région, soit une chute de 22,4 %. Les immatriculations

dépassaient les 100 000 depuis 2016. Au niveau national, la baisse est toute aussi forte (- 23,1 %) avec 645 200 véhicules immatriculés de moins en un an.

Représentant 79 % des immatriculations régionales de véhicules neufs, le faible volume de ventes de véhicules particuliers explique la chute de ces immatriculations (- 24 %). 63 700 véhicules particuliers neufs ont été immatriculés en 2020, soit le chiffre le plus bas depuis 2013.

Cette forte baisse concerne tous les départements de la région. Le Doubs, où est enregistré près du quart des immatriculations régionales, connaît la plus forte baisse de la région, - 27,5 % soit 5 700 immatriculations en moins. La Saône-et-Loire est le département le moins impacté mais subit tout de même un recul de 19 % des immatriculations de véhicules particuliers neufs ► **figure 2**.

Avec 14 800 immatriculations en 2020, la chute des immatriculations concerne également les véhicules utilitaires légers. Cette tendance (- 14,4 %) suit celle observée au niveau national (- 15,6 %) ► **figure 3**.

De même, les immatriculations de véhicules industriels à moteur diminuent fortement de 25,5 %, proche des 23,2 % observés au niveau national.

Chute du diesel, boom de l'électrique

Le marché automobile continue sa mutation vers l'électrique, porté par les aides gouvernementales, la mise sur le marché de nombreux modèles électriques ou hybrides et par une certaine prise de conscience des utilisateurs.

Ainsi, les immatriculations de véhicules totalement électriques ont été multipliées par trois entre 2019 et 2020 pour atteindre 4 000 dans la région. Leur part de marché est passée de 1,5 % en 2019 à 6,4 % en 2020.

À l'inverse, le marché des véhicules diesel continue de s'éroder. En 2016, il représentait plus de la moitié des immatriculations de voitures particulières neuves. En 2020, cette part se réduit à 32,8 %. Ce recul du diesel concerne tous les départements mais à des degrés plus ou moins importants. La part d'immatriculations de véhicules diesel varie de 25 % pour le Territoire de Belfort à 38 % pour la Nièvre. ●

Auteur :

Odile Thirion (Insee)

► Pour en savoir plus

- Dreal Bourgogne-Franche-Comté : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

► 1. Passagers des aéroports

	Bourgogne-Franche-Comté			France entière	
	Passagers 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹
Lignes nationales	3 761	-10,9	-22,5	-55,7	2,4
Lignes internationales	35 793	-66,8	-0,7	-72,6	4,8
Transit	n.s.	n.s.	-5,8	-68,1	-3,9
Total	39 557	-64,9	-2,5	-67,8	4,1
dont lignes à bas coût (low cost)	35 540	-66,0	0,7	-69,8	10,3
Part des lignes à bas coût (low cost) (%)	89,8	///	///	///	///

Note : données brutes.

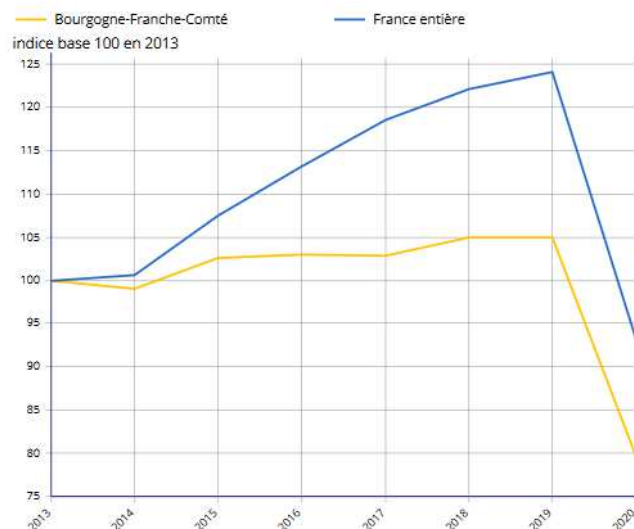
¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le trafic passager si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

n.s. : résultat non-significatif

Source : Union des aéroports français

► 2. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



Note : données brutes.

Source : SDES, Rsvero.

► 3. Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers ¹		Véhicules industriels à moteur ²		Ensemble immatriculations ³	
	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (%)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (%)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (%)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (%)
Côte-d'Or	12 021	-24,8	4 072	-15,7	350	-29,3	16 489	-23,3
Doubs	14 976	-27,5	2 898	-8,9	310	-29,4	18 235	-25,0
Jura	6 258	-21,1	1 459	-9,2	216	-15,6	7 938	-19,0
Nièvre	4 409	-21,0	908	-9,1	104	-42,9	5 436	-19,8
Haute-Saône	4 411	-26,2	928	-13,8	190	-12,0	5 553	-23,7
Saône-et-Loire	11 665	-18,9	2 500	-15,9	384	-19,5	14 567	-18,5
Yonne	6 524	-24,9	1 554	-22,8	158	-29,1	8 239	-24,7
Territoire de Belfort	3 460	-24,9	523	-20,8	36	-36,8	4 053	-24,2
Bourgogne-Franche-Comté	63 724	-24,0	14 842	-14,4	1 748	-25,5	80 510	-22,4
France entière	1 684 697	-22,5	410 020	-13,7	43 877	-23,2	2 144 937	-23,1

Note : données brutes.

¹ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

² : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

³ : y compris immatriculations de transports en commun.

Source : SDES, Rsvero

La fréquentation hôtelière chute de près de la moitié dans la région

En 2020, l'activité touristique a été très fortement freinée par la crise liée à la Covid-19 avec les mesures de restrictions sanitaires et la fermeture d'établissements. L'hôtellerie perd près de la moitié de ses nuitées. Le manque de clientèle étrangère a fortement pesé notamment dans les établissements 4 et 5 étoiles. Le chiffre d'affaires dans l'hôtellerie est en fort recul, en particulier lors des deux confinements. La restauration subit parallèlement une importante baisse d'activité. Ces deux secteurs ont bénéficié de mesures de soutien avec un recours massif à l'activité partielle.

En 2020, 44 % des nuitées hôtelières ont été perdues dans les hôtels de Bourgogne-Franche-Comté ► [figure 1](#). La région a été un peu moins impactée par la crise que la France métropolitaine, qui subit une perte de - 51,5 % de nuitées hôtelières en 2020 par rapport à 2019.

Fréquentation en baisse dans toutes les catégories d'hôtel

Toutes les catégories d'hôtel ont été fortement touchées par la crise sanitaire. Sur l'ensemble de l'année, les hôtels non classés sont les plus impactés avec une baisse de nuitées de 54,1 % ► [figure 2](#). Sur le second semestre, les établissements de très grand confort et de luxe (4 et 5 étoiles) sont les plus fortement touchés. Sur cette période, le nombre de nuitées a diminué de 60 % dans ces hôtels contre - 50 % en moyenne dans les autres catégories. Ils ont pâti de la désaffection des touristes étrangers à partir de l'été, saison pendant laquelle ils représentent une part importante de leur clientèle.

Recul de la fréquentation estivale

Entre le confinement du printemps et celui de la fin d'année, les nuitées hôtelières n'ont pas retrouvé leur niveau de 2019. L'activité estivale a néanmoins été soutenue par une plus forte affluence de la clientèle résidant en France, qui est moins partie à l'étranger. En moyenne, avec - 20 % de nuitées sur les mois de juillet à septembre par rapport à 2019, la région perd moins que le niveau national (- 34,1 %).

Parmi les départements de la région, seul le Jura gagne des nuitées hôtelières ► [figure 3](#). Le Territoire de Belfort, la Côte-d'Or et le Doubs sont les plus perdants.

Davantage d'offre hôtelière sur le deuxième confinement que durant le premier confinement

Les deux périodes de confinement ne se sont pas traduites de la même façon en termes d'ouverture et de fermeture des établissements hôteliers. Seul un quart des hôtels sont restés ouverts pendant les deux confinements.

En avril, les établissements ont massivement fermé, faisant chuter le nombre de chambres offertes dans les hôtels, de 81 % pour s'établir à son plus bas niveau de l'année.

En mai et juin, le nombre de chambres a remonté progressivement pour se rapprocher de son niveau de 2019. Durant le confinement de novembre, les hôtels sont restés davantage ouverts. Le nombre de chambres offertes n'a chuté que de 34 % par rapport au même mois de l'année précédente.

Un chiffre d'affaires annuel réduit de moitié

Sur l'ensemble de l'année, les hôtels de la région ont perdu environ 50 % de leur chiffre d'affaires. Ce recul est un peu moins marqué qu'au niveau national, - 57 %. La région est moins attractive car éloignée des zones très ensoleillées ou des littoraux. Déjà en 2019, elle subissait le repli des étrangers, notamment des Britanniques. Et le confinement et des mesures aux

frontières n'ont fait qu'accentuer le phénomène, tout particulièrement en avril et mai.

Le chiffre d'affaires a accusé alors une baisse de 90 % par rapport à l'année passée en Bourgogne-Franche-Comté comme dans l'ensemble de la France. ► [figure 4](#).

La reprise est ensuite graduelle, et plus rapide dans la région qu'en moyenne nationale. Aussi, 83 % des hôtels étaient ouverts en juin et pratiquement tous fonctionnaient en juillet et en août. Le chiffre d'affaires total est reparti à la hausse mais restait en août 7 % en deçà de celui observé l'année passée. Lors du deuxième confinement, bien que les déplacements professionnels restaient possibles, la baisse du chiffre d'affaires des hôtels est tout de même de plus de 60 % en novembre et décembre. L'activité dans la restauration, très liée à celle de l'hôtellerie, a suivi les mêmes tendances.

Un recours massif à l'activité partielle pour soutenir le secteur

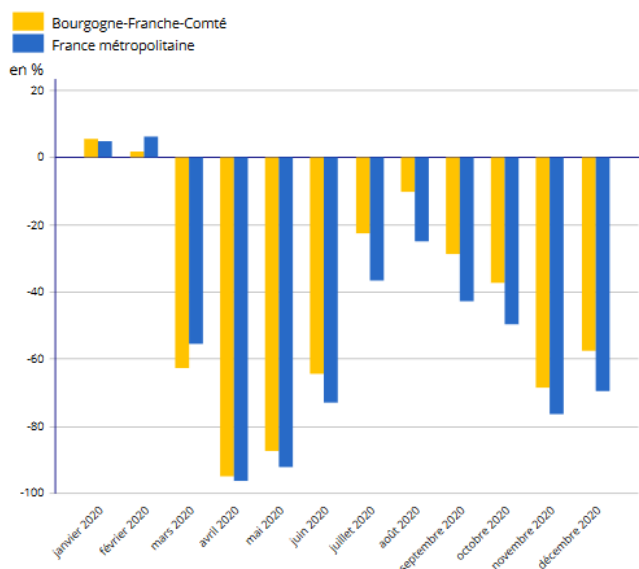
La perte d'activité a eu un fort impact sur les salariés de l'hébergement-restauration. Dès le mois de mars, 30 % des salariés de ce secteur ont bénéficié des mesures d'activité partielle ► [figure 5](#). C'est en avril et en mai que la mesure fut la plus sollicitée, aidant environ 70 % des salariés. La proportion a ensuite décru, à 30 % en juin et 7 % en août, pour remonter à 60 % en novembre et décembre. ●

Auteur :
Xavier Tribout (Insee)

► Pour en savoir plus

- **Tribout X.**, « Saison d'été 2019 : fréquentation en hausse dans les campings de Bourgogne-Franche-Comté », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 92, novembre 2019.

► 1. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels par rapport au même mois de 2019



Source : Insee en partenariat avec les Comités régionaux du tourisme (CRT)

► 3. Nombre de nuitées dans les hôtels par département en juillet, août et septembre (3^e trimestre - T3)

	Nombre de nuitées dans les hôtels en juillet, août et septembre (T3)			Part de nuitées effectuées en juillet, août et septembre (T3) par une clientèle non résidente
	2020 T3 (milliers)	Évolution 2020 T3 / 2019 T3	Évolution annuelle moyenne 2019 T3 / 2014 T3 ¹	
Côte-d'Or	635	-25,5	0,7	35,8
Doubs	262	-21,4	2,7	18,4
Jura	193	4,6	0,3	14,0
Nièvre	121	-7,6	-0,5	11,2
Haute-Saône	35	-18,5	-1,2	10,6
Saône-et-Loire	408	-17,2	0,1	24,1
Yonne	184	-20,9	0,0	14,1
Territoire de Belfort	49	-46,0	4,2	17,1
Bourgogne-Franche-Comté	1 886	-20,0	0,8	23,9
France entière	45 960	-34,1	1,1	16,4

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même lors des troisièmes trimestres de chaque année de la période considérée.
Source : Insee en partenariat avec les Comités régionaux du tourisme (CRT)

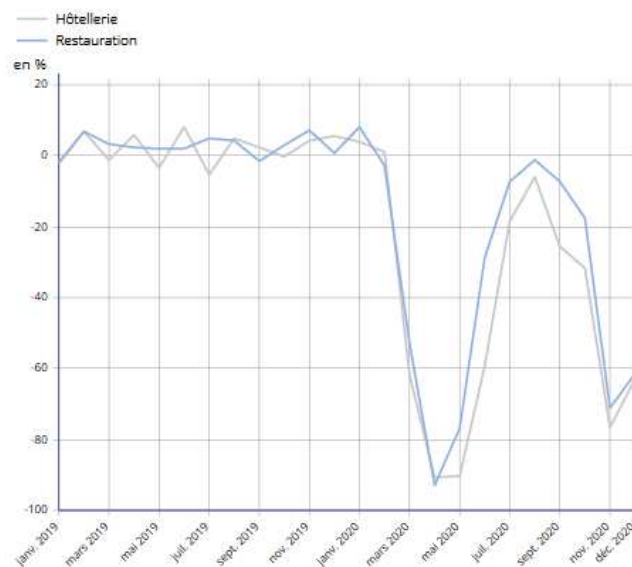
► 2. Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2020 (milliers)		Évolution 2020/2019 (%)	
	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
1-2 étoiles	1 239	25 460	-35,8	-46,3
3 étoiles	1 722	40 192	-45,4	-50,2
4-5 étoiles	553	24 095	-43,9	-59,1
Non classés	497	14 437	-54,1	-47,7
Total	4 010	104 184	-43,9	-51,5

Note : données définitives.

Source : Insee en partenariat avec les Comités régionaux du tourisme (CRT)

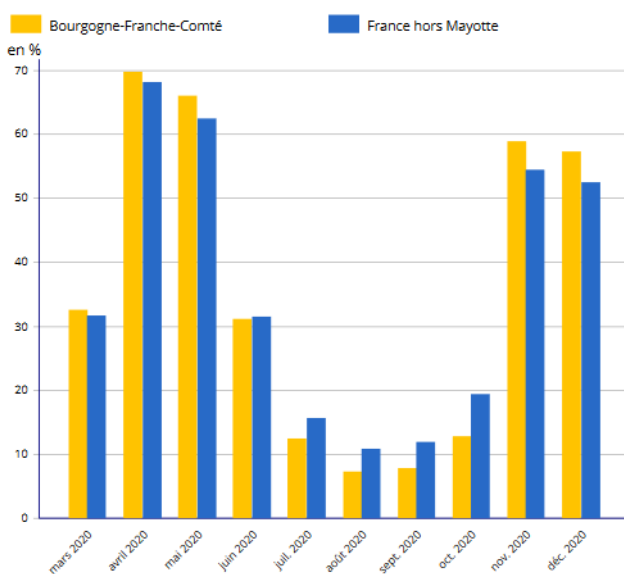
► 4. Évolution du chiffre d'affaires par rapport au même mois de l'année précédente en Bourgogne-Franche-Comté



Champ : unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période.

Sources : DGFiP, Insee

► 5. Part des salariés du secteur hébergement-restauration en situation d'activité partielle



Avertissement : données arrêtées au 8 mars 2021.

Source : DSN

Croissance atténuée de l'emploi frontalier

Fin 2020, 38 700 habitants de la région occupent un emploi en Suisse. Après plusieurs années de croissance, le nombre de travailleurs frontaliers est en légère hausse de 0,6 % sur un an. Le flux de navetteurs du Doubs et du Territoire de Belfort est stable alors que celui du Jura enregistre une progression de 0,9 %. Plus de sept navetteurs sur dix vivent dans le département du Doubs. Les cantons suisses de Vaud, de Neuchâtel et du Jura sont les destinations principales des frontaliers résidant en Bourgogne-Franche-Comté.

Fin 2020, 38 700 résidents de Bourgogne-Franche-Comté exercent une activité professionnelle en Suisse, soit presque deux fois plus que dix ans auparavant. Toutefois, après trois années de forte augmentation, le nombre de **travailleurs frontaliers** progresse seulement de 0,6 % en 2020, soit 220 frontaliers supplémentaires. En 2019, la hausse était huit fois plus importante ► [figure 1](#).

Un net fléchissement de l'emploi frontalier suisse

Les travailleurs frontaliers proviennent à 58 % d'Auvergne-Rhône-Alpes, 20 % de Bourgogne-Franche-Comté et pour une part égale de la région Grand Est.

Les effets de la crise sanitaire sur l'économie suisse ont freiné la croissance du nombre de frontaliers. Si l'évolution de la main d'œuvre frontalière résidant en Bourgogne-Franche-Comté s'est ralentie, il en est de même pour celle en provenance d'Auvergne-Rhône-Alpes, passant de + 5,2 % en 2019 à + 1,3 % en 2020. La région Grand Est est aussi impactée avec une hausse limitée à + 1,9 % en 2020 contre + 2,6 % l'année précédente. Le fléchissement de l'emploi frontalier depuis la Bourgogne-Franche-Comté s'explique par le profil des navetteurs. Ils travaillent en majorité dans l'industrie manufacturière suisse et en particulier dans l'industrie horlogère. Celle-ci emploie un tiers d'entre eux. Or, la crise sanitaire porte un coup très dur à l'horlogerie suisse. Le secteur est très dépendant des exportations, notamment vers la Chine. Le secteur de la santé a attiré davantage de

frontaliers dans ce contexte sanitaire particulier, mais n'a pas compensé la baisse des effectifs industriels. Alors que la crise liée au coronavirus bouleverse le quotidien des travailleurs frontaliers, le gouvernement helvétique en collaboration avec son homologue français a pris des mesures garantissant leurs droits. Les deux pays ont, entre autres, signé un accord amiable en privilégiant le travail à domicile des frontaliers. Par ailleurs, ils sont dispensés de tests PCR pour franchir la frontière.

Le Doubs héberge le plus gros contingent de travailleurs frontaliers

Dans la région en décembre 2020, la quasi-totalité des travailleurs frontaliers résident dans les départements limitrophes de la Suisse. Avec 27 800 navetteurs, le Doubs en concentre près des trois quarts. Ses 170 km de frontière commune et ses infrastructures permettant d'accéder en Suisse, facilitent les déplacements quotidiens. Près de 6 500 habitants du Jura franchissent également quotidiennement la frontière pour travailler en Suisse. Enfin, le Territoire de Belfort fournit 3 500 frontaliers ► [figure 2](#).

En 2020, la progression de l'emploi frontalier ralentit fortement par rapport à 2019, + 0,4 % dans le Doubs, + 0,9 % dans le Jura et + 0,3 % dans le Territoire de Belfort contre respectivement + 4,6 %, + 5,6 % et + 5,0 % l'année précédente. Cependant, il résiste contrairement à l'emploi total qui baisse dans chacun de ces départements en 2020 ► [figure 3](#).

Diminution du nombre de navetteurs plus prononcée dans le canton du Jura suisse

Les trois cantons suisses de Vaud, de Neuchâtel et du Jura emploient 90 % des travailleurs frontaliers de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Canton de Vaud est la première destination de ces navetteurs ► [figure 4](#). Fin 2020, il en accueille 15 000 (+ 1,4 % sur un an). Chaque jour, 12 600 régionaux rejoignent le canton de Neuchâtel pour y travailler. Leur nombre est stable par rapport à 2019. Plus de neuf sur dix vivent dans le département du Doubs.

En revanche, le canton du Jura suisse enregistre une légère baisse du nombre de frontaliers (- 0,7 %) pour revenir à 7 000 personnes au quatrième trimestre 2020 ► [figure 5](#).

Par ailleurs, le canton de Berne compte près de 2 100 travailleurs frontaliers résidant dans la région. Il présente une hausse de 2,7 % en 2020 contre + 13,4 % un an auparavant. Ces territoires se situent dans « la vallée de la montre ». Ils se trouvent fortement impactés par la baisse de la production de l'industrie horlogère confrontée aux conséquences de la crise sanitaire.

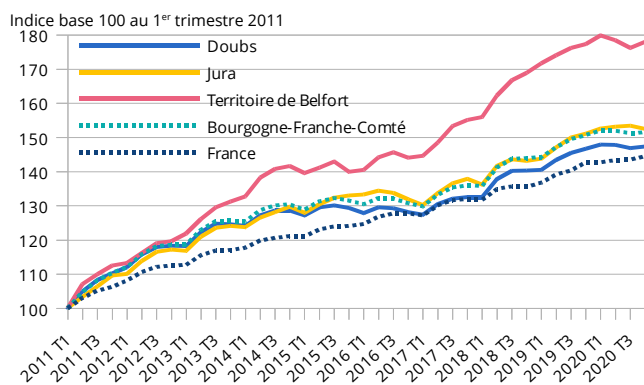
Enfin, 1 100 habitants de la région occupent un emploi dans le canton de Genève. Près des deux tiers d'entre eux vivent dans le département du Jura. La hausse des frontaliers en provenance de la région est de seulement 1,3 % en 2020 dans le canton de Genève contre + 10,1 % l'année précédente. ●

Auteur :
Marie-Laure Simon (Insee)

► Pour en savoir plus

- **Mathias J., Hmamda N.**, « Impact de la crise de la Covid-19 sur l'Arc jurassien franco-suisse », Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, mars 2021.
- **Mathias J., René Y., Hmamda N.**, « L'horlogerie, une spécialité reconnue de l'Arc jurassien », Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, décembre 2020.
- **Charton C., René Y., Hmamda N.**, « Les déplacements domicile-travail des frontaliers de l'Arc jurassien – Édition 2020 », Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, août 2020.

► 1. Évolution du nombre de frontaliers Bourguignons-Francis-Comtois occupant un emploi en Suisse



Source : Office fédéral de la statistique (Statistiques des Frontaliers)

► 3. Évolution du nombre de frontaliers Bourguignons-Francis-Comtois occupant un emploi en Suisse selon le canton de travail

Lieu de travail	Effectifs au 4 ^e trimestre 2020	Évolution (en %)	
		2020 / 2019	2019 / 2018
Suisse	38 670	+ 0,6	+ 4,7
dont : Vaud	14 960	+ 1,4	+ 4,2
Neuchâtel	12 570	+ 0,1	+ 3,4
Jura suisse	7 030	+ 0,7	+ 3,8
Berne	2 090	+ 2,7	+ 13,4
Genève	1 110	+ 1,3	+ 10,1

Source : Office fédéral de la statistique (Statistiques des Frontaliers)

► 5. Évolution du nombre de frontaliers Bourguignons-Francis-Comtois occupant un emploi en Suisse selon le département de résidence

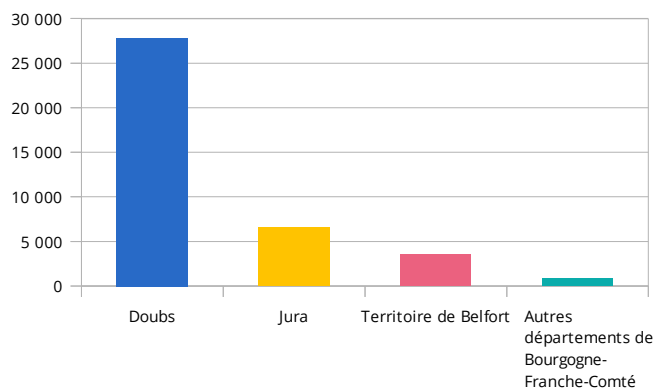
Lieu de résidence	Effectifs au 4 ^e trimestre 2020	Évolution (en %)	
		2020 / 2019	2019 / 2018
Bourgogne-Franche-Comté	38 670	+ 0,6	+ 4,7
dont : Doubs	27 800	+ 0,4	+ 4,6
Jura	6 530	+ 0,9	+ 5,6
Territoire de Belfort	3 520	+ 0,3	+ 5,0
France	189 670	+ 1,2	+ 5,2

Source : Office fédéral de la statistique (Statistiques des Frontaliers)

► Définition

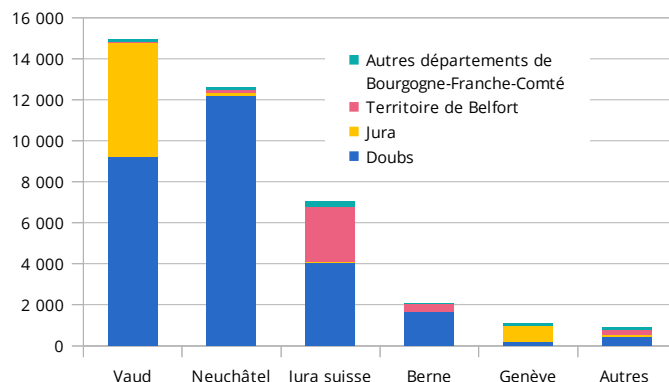
Les **travailleurs frontaliers** comptabilisés par l'Office fédéral de la statistique sont des ressortissants étrangers détenteurs d'une autorisation de travail en Suisse (permis G) et domiciliés dans une zone frontalière étrangère.

► 2. Répartition du nombre de frontaliers Bourguignons-Francis-Comtois travaillant en Suisse au 4^e trimestre 2020 selon le département de résidence



Source : Office fédéral de la statistique (Statistiques des Frontaliers)

► 4. Répartition du nombre de frontaliers Bourguignons-Francis-Comtois travaillant en Suisse au 4^e trimestre 2020 selon le canton de travail



Source : Office fédéral de la statistique (Statistiques des Frontaliers)

► Sources

Au travers de la source Statistique des frontaliers (Staf), l'Office fédéral de la statistique (OFS) suisse fournit trimestriellement des informations quant à l'effectif de travailleurs frontaliers étrangers en activité et leurs principales caractéristiques. Ces données sont collectées à partir du registre des autorisations frontalières délivrées et celui des assurances sociales.

L'Insee produit également des statistiques de frontaliers à partir des lieux de résidence et de travail déclarés au Recensement de la population. Contrairement à l'OFS, ces données concernent l'ensemble des résidents, quelle que soit leur nationalité. Pour autant, les deux sources sont concordantes : en 2017, 35 700 frontaliers travaillent en Suisse au Recensement de la population, tandis que l'OFS comptabilise 34 700 frontaliers étrangers en provenance de Bourgogne-Franche-Comté.

Définitions

Activité partielle (chômage partiel)

L'activité partielle est un dispositif permettant à un employeur confronté à des difficultés conjoncturelles de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de ses salariés pour maintenir leur emploi, tout en assurant une indemnisation pour compenser tout ou partie de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable à une réduction de l'horaire de travail en deçà de la partie légale de travail ou à une fermeture de tout ou partie de l'établissement.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Chiffre d'affaires dans l'hôtellerie ou la restauration

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Chaque mois, les unités légales des entreprises remplissent des formulaires pour le paiement de la TVA. Seules sont retenues les unités légales mono-régionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période et correspond à l'hôtellerie ou la restauration.

Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;

- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. Le contrat d'apprentissage peut être à durée déterminée ou indéterminée en incluant une période d'apprentissage. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit représenter au minimum 25 % de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.

La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 29 ans révolus peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment. L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2e année et 1 200 euros la 3e année. Par ailleurs, dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », une aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis a été mise en place pour les contrats signés à partir du 1er juillet 2020. Sont éligibles l'ensemble des employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés, ainsi que les employeurs du secteur privé de plus de 250 salariés s'engageant à atteindre un certain quota d'alternants dans leurs effectifs au 31 décembre 2021. L'aide exceptionnelle porte sur la première année de contrat uniquement : 5 000 euros pour l'année si l'apprenti est mineur, 8 000 euros s'il est majeur. Pour les contrats qui étaient éligibles à l'aide unique, l'aide exceptionnelle s'y substitue (pour la première année de contrat uniquement).

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi », a été mis en œuvre en 2005. Il s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il avait pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat était conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée était d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans pouvaient bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne percevaient ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Ce dispositif a été supprimé au 1er janvier 2017 pour faire place au PACEA.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une période de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation. La formation se situe au début du contrat à durée indéterminée, et, dans le cas d'un contrat à durée limitée, elle court sur toute la durée du contrat. La durée de l'action de professionnalisation est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Une aide forfaitaire à l'employeur (AFE) et une aide forfaitaire de pôle emploi peuvent être accordées aux entreprises sous certaines conditions lorsqu'elles emploient en contrat de professionnalisation.

Depuis le 1er janvier 2019, les exonérations des cotisations patronales spécifiques pour les employeurs ayant conclu un contrat avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs ont été supprimés. Les employeurs qui bénéficiaient de ces exonérations sont éligibles à la réduction générale de cotisation sociale employeur qui a été renforcée. Par ailleurs, dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », une aide exceptionnelle aux employeurs a été mise en place pour les contrats de professionnalisation de personnes de moins de 30 ans signés à partir du 1er juillet 2020. Elle s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés ainsi qu'aux entreprises de 250 salariés et plus s'engageant selon des modalités définies par décret, à atteindre un seuil de contrats en alternance ou favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2021. Cette aide exceptionnelle concerne la première année d'exécution du contrat et s'élève à 5 000 euros pour les moins de 18 ans et à 8 000 pour les bénéficiaires majeurs.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

- 1) le CUI- Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. À partir de 2018, il était autorisé uniquement dans les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). En lien avec le plan « 1 jeune, 1 solution », ces contrats sont désormais élargis à l'ensemble du territoire lorsqu'ils sont au profit du public jeune. Les CIE Jeunes s'adressent aux publics âgés de moins de 26 ans, à l'exception des bénéficiaires en situation de handicap, pour lesquels la limite d'âge est portée à moins de 31 ans.
- 2) le CUI- Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière). Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier

2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libérateur en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demande d'indemnisation pour activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'activité partielle fait l'objet de demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire, ainsi que les demandes d'indemnisation (DI). Lors de la phase d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé. En complément des données administratives (DAP et DI), les réponses des entreprises à l'enquête mensuelle Acemo-Covid-19 sont mobilisées. Elles permettent d'estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle chaque mois, et d'anticiper ainsi les demandes d'indemnisations qui vont arriver, les entreprises disposant, pour un mois donné, d'un délai d'un an pour faire leur demande. L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont susceptibles d'être révisées.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETL) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emplois francs

Expérimenté à partir du 1er avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1er janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'un aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Le dispositif est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant de l'aide est de 5 000 € par an pour un CDI et de 2 500 € par an pour un CDD d'au moins 6 mois, proratisé au temps de travail effectué.

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » le dispositif est renforcé temporairement pour les jeunes de moins de 26 ans à partir du 15 octobre 2020. L'aide passe ainsi à 7 000 € la première année, puis 5 000 € les années suivantes, dans la limite de trois ans, pour un recrutement en CDI ; 5 500 € la première année, puis 2 500 € l'année suivante, dans la limite de deux ans, pour un recrutement en CDD d'au moins six mois.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 12 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acoss) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

Immatriculations de véhicules neufs

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs (plaques commençant par WW) ne sont pas comptabilisées.

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui a été autorisé dans un permis de construire ou dans une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement collectif

Les logements collectifs (appartements) font partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (i.e. creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
 - du régime micro-social ;
 - d'une exonération ou d'une franchise de TVA.
- Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
 - les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance...);
 - les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...);
 - les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;
 - les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;
 - le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.
- Le régime de l'auto-entrepreneur a été initialement créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) n°2008-776 du 4 août 2008 et est entré en vigueur au 1er janvier 2009.

La loi Pinel du 18 juin 2014 l'a transformé en régime du micro-entrepreneur à partir du 19 décembre 2014. Elle lui a imposé de nouvelles obligations comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans. Elle a également mis fin à l'exonération de la taxe pour frais de chambre consulaire et exigé le paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année d'activité et non plus à partir de la quatrième année. Elle a aussi prévu la fusion du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social à partir du 1er janvier 2016. Ainsi, depuis cette date, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social.

Depuis le 1er janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1er janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1er janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes. La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1er janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1er janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;

- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;

- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéficiaire d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1er avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

L'objectif de durée d'un parcours est de 11 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public et de PEC considérés (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Population active occupée (BIT)

La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie, etc. Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Taux d'ouverture

Rapport entre le nombre d'hôtels ouverts au moins un jour le mois de l'enquête et le nombre d'hôtels du parc.

Transactions par cartes bancaires

Les montants des transactions par carte bancaire en face-à-face proviennent de Cartes Bancaires CB. Elles sont anonymisées et agrégées à l'échelle départementale. Elles concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut couvrir aussi des entreprises. Elles couvrent l'essentiel des transactions bancaires, avec et sans contact, à l'exception des transactions en vente à distance (internet). Elles permettent de suivre une partie de la consommation des ménages. Les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.) ne sont pas suivies.

Bilan économique 2020

Insee Conjoncture Bourgogne-Franche-Comté
n° 27
Juillet 2021

Durant la crise, l'économie régionale tourne au ralenti

L'activité économique de la Bourgogne-Franche-Comté a été brutalement touchée par la crise sanitaire. Le taux de chômage est au plus bas, mais reflète plutôt un arrêt de la recherche d'emploi durant les différents confinements qu'un marché du travail dynamique. Les gains d'emploi dans la construction et le tertiaire non marchand ne permettent pas de compenser les pertes des autres secteurs, notamment de l'industrie et du tertiaire marchand. Les créations de micro-entreprises augmentent fortement, les travailleurs cherchant à créer leur propre emploi. Sous le coup des restrictions, la fréquentation touristique et le transport aérien s'effondrent.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur

www.insee.fr



ISSN 2497 - 4609
© Insee 2021